
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 26 avril 2021

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 8)
<i>Constatation</i> du quorum	(p. 8)
<i>Dépôts de pouvoirs</i> pour absence momentanée	(p. 9)
<i>Intervention</i> préalable	(p. 9)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020	(p. 10)
<i>Présidence</i> de madame Emeline Baume, Vice-Présidente	(p. 12)
<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 13)
<i>Résultats</i> de vote des rapports sans débat	(p. 34)
<i>Désignation</i> de représentants de la Métropole de Lyon au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) du Rhône (dossier n° CP-2021-0421)	(p. 28)
<i>Annexe 1</i> : Résultats des votes	(p. 72)
N° CP-2021-0420 <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 17 décembre 2020 au 28 février 2021 -</i>	(p. 10)
N° CP-2021-0421 <i>Commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) du Rhône - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 28)
N° CP-2021-0422 <i>Lyon 2° - Lyon 3° - Parcs de stationnement EFFIA - Avenants à la convention-cadre de délégation de service public (DSP) et aux contrats particuliers des parkings Villette et Perrache -</i>	(p. 11)
N° CP-2021-0423 <i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 29)
N° CP-2021-0424 <i>Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 289 rue des Cerisiers -</i>	(p. 12)
N° CP-2021-0425 <i>Bron - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange, sans soulte, de parcelles situées avenue Franklin Roosevelt -</i>	(p. 12)
N° CP-2021-0426 <i>Saint Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise et échange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des copropriétaires de la résidence Le Parmentier de terrains situés 6 et 10 rue Parmentier -</i>	(p. 12)
N° CP-2021-0427 <i>Rillieux la Pape - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue du Général Leclerc -</i>	(p. 12)

N° CP-2021-0428	<i>Lyon 3° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de Bonnel et du boulevard Vivier Merle - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -</i>	(p. 12)
N° CP-2021-0429	<i>Lyon 3° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées place de Francfort et levées des réserves émises par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique portant sur ledit déclassement -</i>	(p. 13)
N° CP-2021-0430	<i>Cailloux sur Fontaines - Chemin de Four - 2ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° CP-2021-0431	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Attribution des financements de l'accompagnement itinéraires emploi renforcés pour 2021 -</i>	(p. 13)
N° CP-2021-0432	<i>Revenu de solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions type relatives à l'instruction des demandes et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement opérationnel du dispositif -</i>	(p. 34)
N° CP-2021-0433	<i>Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021 -</i>	(p. 37)
N° CP-2021-0434	<i>Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM Saint-Etienne-Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2021 -</i>	(p. 39)
N° CP-2021-0435	<i>Accompagnement à la transition de l'industrie - Année 2021 - Attribution de subventions -</i>	(p. 39)
N° CP-2021-0436	<i>Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis et Cancéropôle CLARA - Prolongation de la durée des soutiens aux projets de R&D QAlcar, Matibat, Etincels2, Pridyn, DESIRE et isoADC -</i>	(p. 43)
N° CP-2021-0437	<i>Animation Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 aux associations Lyonbiopôle et I-Care Lab -</i>	(p. 13)
N° CP-2021-0438	<i>Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la Foodtech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) -</i>	(p. 14)
N° CP-2021-0439	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets Internationaux (AAPI) 2021 - Phase 1 -</i>	(p. 14)
N° CP-2021-0440	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre culturel de Ouadada pour l'organisation de la 6ème édition du festival "Eclotions urbaines" dans le cadre de la coopération Métropole de Lyon - Porto Novo -</i>	(p. 45)
N° CP-2021-0441	<i>Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Attribution des subventions d'équipement au titre de l'année 2021 - Approbation d'avenants n° 1 à passer avec 2 bénéficiaires au titre de l'année 2019 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° CP-2021-0442	<i>Cadre de confiance métropolitain dédié à la donnée - Approbation des conventions-cadres de partenariat avec les producteurs de données pour une diffusion sur la plateforme data.grandlyon.com de données ouvertes ou en accès privé - -</i>	(p. 14)
N° CP-2021-0443	<i>Refonte du système d'information géographique (SIG) métropolitain - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° CP-2021-0444	<i>Plan de relance métropolitain - Mesures d'accompagnement des ménages - Suite du fonds d'urgence pour les dépenses de loyers et de charges de copropriété - Création de l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement (ADEL) - Approbation du Règlement des aides -</i>	(p. 46)
N° CP-2021-0445	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL), prévention des expulsions et inclusion par le logement - Programmation et engagement financier 2021 - Demande de participation financière - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 - Conventions type -</i>	(p. 46)

N° CP-2021-0446	<i>Mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 entre la Métropole de Lyon, l'Etat et l'Agence régionale de santé (ARS) - Attribution de subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2021 - Approbation de la convention-type -</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0447	<i>Métropole accueillante et hospitalière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 -</i>	(p. 50)
N° CP-2021-0448	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0449	<i>Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0450	<i>Maisons des assistants maternels (MAM) - Référentiel métropolitain - Conventions-cadre et de mise en oeuvre pour la charte qualité -</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0451	<i>Saint Fons - Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme -</i>	(p. 54)
N° CP-2021-0452	<i>Tassin la Demi Lune - Collège Jean-Jacques Rousseau - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021 -</i>	(p. 56)
N° CP-2021-0453	<i>Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day - Edition 2021 -</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0454	<i>Attribution d'une subvention à l'Institut français dans le cadre du développement des échanges culturels et artistiques internationaux et approbation de l'avenant n° 1 à la convention - Année 2021 -</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0455	<i>Télétravail - Evolution des modalités de mise en oeuvre à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 58)
N° CP-2021-0456	<i>Plafonnement de la prise en charge financière des coûts de formation dans le cadre des formations relevant du compte personnel de formation (CPF) -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0457	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association la Gonette monnaie locale complémentaire (MLC) et ouverture aux élus métropolitains de la possibilité de percevoir tout ou partie de leurs indemnités en Gonette -</i>	(p. 62)
N° CP-2021-0458	<i>Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis rue de l'Orangerie -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0459	<i>Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 58 bis chemin de Crépieux -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0460	<i>Couzon au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 70 logements sis 37 à 39 rue Aristide Briand -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0461	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 17 logements situés 4 avenue de la Porte de Lyon -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0462	<i>Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements sis 221-223 rue Joliot Curie -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0463	<i>Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements situés angle rue des Verreries et quai Malgontier -</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0464	<i>Tassin la Demi Lune - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 20 logements situés 60 à 64 avenue de la République -</i>	(p. 18)

N° CP-2021-0465	<i>Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 6 logements sis 43 rue Garibaldi -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0466	<i>Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 32 logements situés 46 à 48 rue Garibaldi -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0467	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 56 logements situés zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - rue Georges Livet -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0468	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements situés 49 boulevard Ambroise Croizat -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0469	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 95 avenue Roger Salengro -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0470	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 32 bis rue Francis Chirat -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0471	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements situés 149 rue Tolstoi -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0472	<i>Corbas - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis chemin du Fort -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0473	<i>Corbas - Décines Charpieu - Montanay - Rillieux la Pape - Oullins - Meyzieu - Lyon - Vaulx en Velin - Cailloux sur Fontaines - Villeurbanne - Saint Priest - Solaize - Genay - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0474	<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 66 logements sis angle avenue Edouard Herriot et rue Marcel Therras -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0475	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements situés 6 rue de Savoie -</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0476	<i>Genay - Garanties d'emprunts accordées à la Société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0477	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 20 logements sis 27 rue Danton -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0478	<i>Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre Dame de Bellecombe auprès de la Société générale - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2020-0293 du 14 décembre 2020 - Extension et réaménagement du collège Notre-Dame de Bellecombe sis 31 rue Germain -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0479	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 28 logements sis rue Michel Félizat -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0480	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements sis 130 cours Berthelot -</i>	(p. 19)

N° CP-2021-0481	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Démolition et reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants de 182 logements sis 27 rue Paul Santy -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0482	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 5 logements sis 3 rue Auguste Chollat - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2830 du 14 janvier 2019 -</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0483	<i>Garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par la Métropole de Lyon - Critères d'octroi 2021-2026 -</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0484	<i>Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Appel à projet et à manifestation d'intérêt (AMI) 2021 -</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0485	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 -</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0486	<i>Projet alimentaire du territoire lyonnais - Développement et valorisation des données sur l'alimentation et l'élargissement du champ d'action du projet de la Fédération du Rhône du Secours populaire - Attribution d'une subvention à l'association Bellebouffe -</i>	(p. 65-70)
N° CP-2021-0487	<i>Bron - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Lyon - Marcy l'Etoile - Vénissieux - Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et Sciences Po Lyon -</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0488	<i>Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021 -</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0489	<i>Caluire et Cuire - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention d'investissement à la Ville de Caluire et Cuire - Montée des Lilas - Année 2021 -</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0490	<i>Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Meyzieu - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2021 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval, Ile Roy et Ravin - Conventions de délégation de gestion avec les communes -</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0491	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - Année 2021 -</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0492	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Voisin Malin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021 - Approbation d'un avenant à la convention -</i>	(p. 66)
N° CP-2021-0493	<i>Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Festival Lyon Zéro Déchet pour l'organisation du Festival Lyon 0 déchet (FLOD) -</i>	(p. 67)
N° CP-2021-0494	<i>Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-La Duchère - Convention pour prise en charge partielle des travaux -</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0495	<i>Stratégie de désimperméabilisation de la Métropole de Lyon - Projet européen Multisource visant le développement des actions fondées sur la nature pour une gestion à la source des eaux pluviales - Demande de subvention auprès de l'Union européenne -</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0496	<i>Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement pour les données des exercices 2020 à 2024 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'année 2021 (sur les données 2020) -</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0497	<i>Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 23)

N° CP-2021-0498	<i>Eau et assainissement - Renouvellement de canalisation d'eau potable - Indemnisation pour perte d'exploitation agricole - Convention d'indemnisation aux agriculteurs -</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0499	<i>Lyon 6° - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la section de la rue Crillon appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de l'ensemble immobilier dénommé Boileau-Garibaldi - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec l'ASL Boileau-Garibaldi -</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0500	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2021 aux associations -</i>	(p. 67)
N° CP-2021-0501	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Offre de logement abordable d'habitat participatif et d'information des ménages - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 -</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0502	<i>Pouvoirs de police spéciale en matière de péril et de sécurité - Travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine (IMR) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 68)
N° CP-2021-0503	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
N° CP-2021-0504	<i>Décines Charpieu - Secteur du projet D-SIDE - Charte d'objectifs d'aménagement durable issue de la labellisation haute qualité environnementale (HQE) aménagement -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0505	<i>Décines Charpieu - Secteur du projet D-SIDE - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société EM2C et la Ville de Décines Charpieu dans un périmètre élargi de participation délibéré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0506	<i>Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale - Actualisation de l'étude d'impact -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0507	<i>Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers de Lyon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, la régie de quartier Eurêqua, Grand Lyon habitat, la SACVL, les associations Brin d'guill, AIDEN, Arts et développement, IDEO, la Régie de quartier 124.services, l'association REED et l'ALTM - Conventions de participation financière -</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0508	<i>Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à Lyon Métropole habitat (LMH), à la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association COBRA, à la régie Delastre, à l'Agence Centrale et à la régie Citya - Conventions de participation financière -</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0509	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2021 - Approbation d'une convention de participation financière -</i>	(p. 27)
N° CP-2021-0510	<i>Ecully - Contrat de ville métropolitain - Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 et 2021 - Attribution de subventions à l'association Comité de gestion Sources-Pérollier - Convention de participation financière -</i>	(p. 27)
N° CP-2021-0511	<i>Givors - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Vernes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Givors - Convention de participation financière -</i>	(p. 27)
N° CP-2021-0512	<i>Grigny - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020-2021 - Rattrapage sur programmation 2020 - Attribution de subventions à la Ville de Grigny - Convention de participation financière -</i>	(p. 27)

N° CP-2021-0513	<i>Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de La Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville d'Oullins et aux Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière -</i>	(p. 27)
N° CP-2021-0514	<i>Décines Charpieu - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Décines Charpieu - Convention de participation financière -</i>	(p. 28)
N° CP-2021-0515	<i>Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attributions de subventions à la Ville de Rillieux la Pape, à Dynacité, à Erilia, au Grand projet de Ville, à la SEMCODA, à la régie de quartier AMIR - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N° CP-2021-0516	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Saint Priest Bellevue centre-ville - Indemnisation des ménages concernés par le relogement - Subvention au dispositif complémentaire au relogement, d'aide à l'acquisition et de logements d'échange - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0517	<i>Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 34C rue de Verdun angle 40 rue Joseph Moulin -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0518	<i>Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de le Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020 -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0519	<i>La Tour de Salvagny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé rue de la Veyrie -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0520	<i>Lyon 9° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 7 rue Jean-Marie Leclair -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0521	<i>Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 13 avenue de l'Europe -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0522	<i>Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 127 route de Genas et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Cadence sis 127-129 route de Genas et 24-26 rue Georges Sand -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0523	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé rue Louis Braille -</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0524	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue du Combailon -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0525	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 226 à usage de garage dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0526	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 218 à usage de garage dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0527	<i>Givors - Développement urbain - Centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 4 rue Charles Simon -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0528	<i>Meyzieu - Eau et Assainissement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue René Dugay Trouin -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0529	<i>Bron - Développement urbain - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrailon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon nord - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 785, située 57 B avenue Pierre Brossolette -</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0530	<i>Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot Salengro-Zola - Cession, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu cadastrées AR 320 - AR 446 p et AR 571 formant l'îlot 3, situées rue Roger Salengro et rue Emile Zola -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0531	<i>Lyon 3° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 179 avenue Lacassagne -</i>	(p. 26)

N° CP-2021-0532	<i>Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Cession atermoyée, à titre onéreux, des parcelles CD 251 et CD 146 situées avenue Jean Jaurès - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle CD 146 - Autorisation donnée de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire sur les 2 parcelles -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0533	<i>Rillieux la Pape - Développement urbain - Opération d'aménagement Les Balcons de Sermenaz - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de parcelles situées avenue du Général Leclerc -</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0534	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Cession, à titre gratuit, de l'assiette foncière de la venelle publique située rue de la Poudrette -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0535	<i>Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme (SA) d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) Arcade, de l'immeuble situé 4 rue Pierre Sénard -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0536	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Eviction commerciale du local à usage de restaurant situé chemin Département 12 - Approbation de la promesse de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0537	<i>Lyon 4° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine d'assainissement, située 80-81 quai Joseph Gillet - Approbation d'une convention -</i>	(p. 26)
N° CP-2021-0538	<i>Saint Genis Laval - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vallon des Hôpitaux - Approbation du protocole d'accord transactionnel d'indemnisation entre la Métropole de Lyon, les Hospices civils de Lyon (HCL) et un exploitant agricole suite à la résiliation des conventions d'occupation des parcelles cadastrées AX 5, 6, 72 et AY 1, 2, 3 -</i>	(p. 27)

Présidence de monsieur Bruno Bernard Président

Le lundi 26 avril 2021 à 09 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le vendredi 9 avril 2021 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous attaquons cette Commission permanente. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Jérôme Bub pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, il est donc nommé secrétaire de séance.

(Monsieur Jérôme Bub est désigné).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que nous allons procéder au vote avec les mêmes moyens que lors du précédent Conseil et de la précédente Commission permanente. Quand il y aura un vote unitaire, on aura 30 secondes pour voter et quand il y aura un vote par paquet de cinq dossiers, on aura une minute.

Nous allons vérifier le quorum. Je vous rappelle que le quorum est fixé à un tiers des élus, donc à 22, et je vous rappelle aussi que vous pouvez être porteur de deux pouvoirs.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Nous avons pu vérifier le quorum.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Badouard et Bagnon (pouvoirs à Mme Brunel-Vieira), Mmes Geoffroy et Runel (pouvoir à M. Longueval).

Intervention préalable

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons une intervention préalable du groupe Progressistes et républicains qui a la parole pour trois minutes.

M. le Conseiller DA PASSANO : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens ce matin à prendre la parole, quelques instants, au nom de mon groupe pour rappeler un événement récent qui a touché notre région et particulièrement notre Métropole. Il s'agit de l'épisode de gel dans la nuit du 7 au 8 avril 2021 qui, malgré tous les efforts déployés cette nuit-là par nos agriculteurs, a détruit leurs récoltes dans des proportions allant jusqu'à 80 %, voire 90 %. Je pense notamment aux nombreux arboriculteurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, mais également, aux maraîchers et aux viticulteurs qui sont assez nombreux dans notre agglomération.

Je sais que vous-même et votre majorité êtes de fervents défenseurs de l'agriculture péri-urbaine et des circuits courts. L'agriculture péri-urbaine ne saurait se résumer pour nous à un concept théorique ou idéologique, à des actions de communication ou à des visites pédagogiques à destination des enfants des écoles.

Non, pour nous, l'agriculture péri-urbaine est une véritable activité économique au même titre que le commerce, l'artisanat ou l'industrie. Les agriculteurs doivent pouvoir vivre correctement de leur travail et l'équilibre économique de leurs exploitations ne peut nous laisser indifférents.

Aujourd'hui, nos agriculteurs sont dans une situation dramatique. Je vous ai écrit le 12 avril dernier pour attirer votre attention sur cette situation en vous demandant de bien vouloir proposer, à nos instances métropolitaines, une aide d'urgence. À ce jour, je n'ai pas eu de réponse à ce courrier malgré la relance que j'ai faite auprès de votre Vice-Président, monsieur Camus, qui est venu à Irigny se rendre compte de l'étendue des dégâts et vous a certainement fait un rapport circonstancié après cette visite dans nos vergers.

Je rappelle que, dans la même situation, en 2003, le Conseil général du Rhône avait débloqué une aide d'urgence de 3,5 M€. Depuis le 1^{er} janvier 2015, nous avons repris ses compétences, notamment en matière agricole. Il nous faut aujourd'hui en tirer des conséquences. C'est pourquoi je vous réitère, monsieur le Président, cette demande d'une aide d'urgence venant compléter celle annoncée par monsieur le Premier Ministre, l'aide de l'État, et probablement celle annoncée également par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Da Passano. Je donne la parole au Vice-Président, monsieur Camus.

M. le Vice-Président CAMUS : Bonjour à toutes et à tous. Merci monsieur Da Passano pour cette intervention. Comme vous le savez, on a pris contact avec l'ensemble du monde agricole pour constater les dégâts de ce gel ces dernières semaines. On s'est même rencontré sur le terrain à Irigny. Nous sommes en train d'étudier, avec les services, la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle auprès des agriculteurs et des arboriculteurs, en particulier, touchés par ce phénomène de gel. C'est aujourd'hui quelque chose qui viendra en complément, effectivement, de l'aide assez conséquente mise en place par l'État. On essaie d'être le plus complémentaire et le plus efficace possible pour nos arboriculteurs sur la Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous aurons l'occasion d'en reparler probablement au Conseil du mois de juin.

**Adoption du procès-verbal
de la séance du 16 novembre 2020**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

**Compte-rendu des déplacements autorisés -
Période du 17 décembre 2020 au 28 février 2021**

N° CP-2021-0420 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 17 décembre 2020 au 28 février 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, les comptes-rendus des déplacements autorisés permettent à chacun de prendre connaissance de l'activité des membres de l'Exécutif. Il est tout à fait normal que les représentants de la collectivité se déplacent et il est légalement prévu des remboursements de frais. D'ailleurs, dans cette période de crise sanitaire où les contacts sont limités, la présence physique, lorsque cela est compatible avec les règles sanitaires, est une bonne chose pour maintenir un lien direct avec nos partenaires.

Ce qui nous interpelle dans vos présentations, ce sont plutôt les modalités de déplacement. Nous n'avions pas prévu d'en parler en séance mais nous avons écrit au Président le 1^{er} mars dernier et notre courrier est resté sans réponse. Or, dans ce rapport, voilà encore que nous retrouvons ce que nous pourrions appeler des bizarreries.

Il y a des déplacements qui sont tout à fait logiques. Par exemple, un Vice-Président qui va dans l'Ain à Saint Vulbas, une distance de 42 kilomètres du siège, et assure son trajet dans la journée. Une autre qui va jusqu'à Grenoble, 104 kilomètres, et fait son trajet dans la journée.

Mais là où on s'interroge, c'est lorsqu'une Vice-Présidente va à Pollionnay, à 19 kilomètres du siège, et qu'il lui faut deux jours. Mappy nous indique que, pour faire ce déplacement, il faut 35 minutes en voiture mais nous savons l'aversion de votre majorité pour ce mode de transport. Alors, on peut le faire en vélo en 1 heure 17 et même à pied en 3 heures 48. On pourrait indiquer tous les lieux de déplacement dans le territoire du Rhône qui ont été pris en charge sur deux jours et qui ne le nécessitent pas : Saint Martin en Haut, Trèves, Simandres, etc.

Encore une fois, monsieur le Président, on s'interroge sur le dévoiement des procédures sur un fondement partisan. Que chacun fasse ses choix de modes de déplacement, c'est la liberté de chacun, mais que cela soit pris en charge par l'argent public au détriment du budget métropolitain, ce n'est pas acceptable.

Aussi, je renouvelle, au nom de mon groupe, la demande de nous faire parvenir, pour contrôle, le détail des modalités de prises en charge des déplacements concernés et le détail de ces frais pris en charge. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Puisque vous faites, je crois, référence à deux déplacements au mois de janvier, je vois, moi, que le coût est à 0 €, et qu'une voiture électrique a été utilisée par l'élue qui s'est déplacée à Pollionnay. Et c'est un très beau village, et je comprends qu'on puisse y passer deux jours.

M. le Conseiller COCHET : Il faudra le justifier parce qu'on peut même y passer une semaine tellement le village est joli.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà. Et comme le coût est à 0 € pour la collectivité, j'ai du mal à comprendre votre réserve mais on en reparlera. Il y a certainement un élément qui m'a échappé. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la première partie de l'ordre du jour sans débat.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
n'a pas retenu de débat)*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2021-0422 - Lyon 2° - Lyon 3° - Parcs de stationnement EFFIA - Avenants à la convention-cadre de délégation de service public (DSP) et aux contrats particuliers des parkings Villette et Perrache - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0422. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Fabien BAGNON, en tant que Président, et M. Lionel LASSAGNE, en tant que délégué au sein du conseil d'administration, de la SEM Lyon Parc Auto (LPA), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

Résultat du vote de l'approbation du procès-verbal du 16 novembre 2020

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats concernant l'approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 16 novembre 2020. Il a été adopté avec 61 voix pour.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
n'a pas retenu de débat*

N° CP-2021-0424 - Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 289 rue des Cerisiers - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2021-0425 - Bron - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange, sans soulte, de parcelles situées avenue Franklin Roosevelt - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0426 - Saint Fons - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise et échange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le Syndicat des copropriétaires de la résidence Le Parmentier de terrains situés 6 et 10 rue Parmentier - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0427 - Rillieux la Pape - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue du Général Leclerc - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0430 - Cailloux sur Fontaines - Chemin de Four - 2ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0424 à CP-2021-0427 et CP-2021-0430. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ces cinq dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Renaud PAYRE, Mme Nathalie FRIER et Mme Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), et M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0425** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Hélène GEOFFROY, Claire BROSSAUD et M. Philippe GUELPA-BONARO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0427** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

Présidence de madame Emeline Baume, Vice-Présidente

N° CP-2021-0428 - Lyon 3° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de Bonnel et du boulevard Vivier Merle - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0429 - Lyon 3° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées place de Francfort et levées des réserves émises par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique portant sur ledit déclassement - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0428 et CP-2021-0429. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Je rappelle qu'il y a des conflits d'intérêts pour plusieurs personnes : mesdames Vessiller, Runel, Nachury ainsi que messieurs Bagnon, Badouard et Bernard. Je mets ces rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés, Mme Béatrice VESSILLER, en tant que déléguée à l'assemblée générale, au comité d'engagement et au conseil d'administration, MM. Fabien BAGNON, Benjamin BADOUARD et Bruno BERNARD ainsi que Mmes Sandrine RUNEL, Laurence CROIZIER et Dominique NACHURY, en tant que délégués au conseil d'administration au sein de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part aux votes des dossiers **n° CP-2021-0428 et CP-2021-0429** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2021-0431 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Attribution des financements de l'accompagnement itinéraires emploi renforcés pour 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0431. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° CP-2021-0437 - Animation Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 aux associations Lyonbiopôle et I-Care Lab - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

N° CP-2021-0438 - Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la Foodtech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

N° CP-2021-0439 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets Internationaux (AAPI) 2021 - Phase 1 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N° CP-2021-0442 - Cadre de confiance métropolitain dédié à la donnée - Approbation des conventions-cadres de partenariat avec les producteurs de données pour une diffusion sur la plateforme data.grandlyon.com de données ouvertes ou en accès privé - - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0443 - Refonte du système d'information géographique (SIG) métropolitain - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0437 à CP-2021-0439, CP-2021-0442 et CP-2021-0443. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces cinq rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2021-0441 - Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Attribution des subventions d'équipement au titre de l'année 2021 - Approbation d'avenants n° 1 à passer avec 2 bénéficiaires au titre de l'année 2019 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0441. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il y a une note au rapporteur relative à ce projet.

Dans le dispositif, paragraphe : **1° - Approuve : a)**, il convient de lire :

- 2 743 € à la société Ubikap, société par actions simplifiée, pour la réalisation du prototype relatif au projet "Ubikap",

au lieu de :

- 2 743 € à monsieur Thomas Malvoisin, auto-entrepreneur, pour la réalisation du prototype relatif au projet "Ubikap",

C'est un avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien pour cette note. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2021-0446 - Mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 entre la Métropole de Lyon, l'Etat et l'Agence régionale de santé (ARS) - Attribution de subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2021 - Approbation de la convention-type - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : C'est un avis favorable de la commission. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité :

- Mme Séverine HEMAIN, M. Renaud PAYRE et Mme Lucie VACHER, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du GIP Maison de la veille sociale du Rhône, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0448 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

N° CP-2021-0449 - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0448 et CP-2021-0449. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE et Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0449** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2021-0450 - Maisons des assistants maternels (MAM) - Référentiel métropolitain - Conventions-cadre et de mise en oeuvre pour la charte qualité - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0450. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : C'est un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2021-0453 - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day - Edition 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0454 - Attribution d'une subvention à l'Institut français dans le cadre du développement des échanges culturels et artistiques internationaux et approbation de l'avenant n° 1 à la convention - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Marion comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0453 et CP-2021-0454. Monsieur Marion, vous avez la parole.

M. le Conseiller MARION, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller MARION.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2021-0456 - Plafonnement de la prise en charge financière des coûts de formation dans le cadre des formations relevant du compte personnel de formation (CPF) - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0456. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

N° CP-2021-0458 - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis rue de l'Orangerie - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0459 - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 58 bis chemin de Crépieux - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0460 - Couzon au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 70 logements sis 37 à 39 rue Aristide Briand - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0461 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 17 logements situés 4 avenue de la Porte de Lyon - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0462 - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements sis 221-223 rue Joliot Curie - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0463 - Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements situés angle rue des Verreries et quai Malgontier - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0464 - Tassin la Demi Lune - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 20 logements situés 60 à 64 avenue de la République - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0465 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 6 logements sis 43 rue Garibaldi - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0466 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 32 logements situés 46 à 48 rue Garibaldi - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0467 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 56 logements situés zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - rue Georges Livet - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0468 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements situés 49 boulevard Ambroise Croizat - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0469 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 95 avenue Roger Salengro - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0470 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 32 bis rue Francis Chirat - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0471 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements situés 149 rue Tolstoi - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0472 - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis chemin du Fort - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0473 - Corbas - Décines Charpieu - Montanay - Rillieux la Pape - Oullins - Meyzieu - Lyon - Vaulx en Velin - Cailloux sur Fontaines - Villeurbanne - Saint Priest - Solaize - Genay - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0474 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 66 logements sis angle avenue Edouard Herriot et rue Marcel Therras - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0475 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements situés 6 rue de Savoie - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0476 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à la Société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1283 route de Trévoux - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0477 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 20 logements sis 27 rue Danton - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0478 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre Dame de Bellecombe auprès de la Société générale - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2020-0293 du 14 décembre 2020 - Extension et réaménagement du collège Notre-Dame de Bellecombe sis 31 rue Germain - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0479 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 28 logements sis rue Michel Félizat - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0480 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements sis 130 cours Berthelot - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0481 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Démolition et reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants de 182 logements sis 27 rue Paul Santy - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0482 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 5 logements sis 3 rue Auguste Chollat - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2830 du 14 janvier 2019 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0458 à CP-2021-0482. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER ainsi que M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° **CP-2021-0458, CP-2021-0459, CP-2021-0463, CP-2021-0465, CP-2021-0466, CP-2021-0467, CP-2021-0468, CP-2021-0469, CP-2021-0470, CP-2021-0471, CP-2021-0474, CP-2021-0477 et CP-2021-0481** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part aux votes du dossier **CP-2021-0481** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0460** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE et Mme Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), et M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° **CP-2021-0461**, **CP-2021-0475** et **CP-2021-0479** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Nathalie FRIER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° **CP-2021-0461** et **CP-2021-0475** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° **CP-2021-0464** et **CP-2021-0480** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Raphaël DEBÛ, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société ICF Sud-Est Méditerranée, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0482** (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2021-0483 - Garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par la Métropole de Lyon - Critères d'octroi 2021-2026 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Comme indiqué à la Conférence des Présidents, ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2021-0484 - Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Appel à projet et à manifestation d'intérêt (AMI) 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0487 - Bron - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Lyon - Marcy l'Etoile - Vénissieux - Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et Sciences Po Lyon - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2021-0488 - Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0490 - Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Meyzieu - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2021 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval, Ile Roy et Ravin - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0484, CP-2021-0487, CP-2021-0488 et CP-2021-0490. Monsieur Athanaze, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ATHANAZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une note au rapporteur pour la délibération n° CP-2021-0488.

Dans l'exposé des motifs, au chapitre VI - Action de communication - La transhumance du Grand Lyon, il convient de lire :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, sur un coût total de 18 600 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

au lieu de :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, sur un coût total de 45 997 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Le tableau est ainsi modifié :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
prestataires : animations, ateliers, tables rondes, logistique, communication...	16 530	Métropole de Lyon	10 000
sonorisation, éclairage, signalétique, outillage ...	2 070	Ville de Lyon	6 000
		Ville de Villeurbanne	1 000
		autofinancement	1 600
Total	18 600	Total	18 600

Je mets ces quatre rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, Vice-Président de la Métropole de Lyon et de directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0487** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N° CP-2021-0485 - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0494 - Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-La Duchère - Convention pour prise en charge partielle des travaux - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0485 et CP-2021-0494. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ces deux rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2021-0489 - Caluire et Cuire - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention d'investissement à la Ville de Caluire et Cuire - Montée des Lilas - Année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0489. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2021-0491 - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - Année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0499 - Lyon 6° - Servitude de passage public grevant les parcelles de terrain privées constituant l'assiette foncière de la section de la rue Crillon appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de l'ensemble immobilier dénommé Boileau-Garibaldi - Approbation d'une convention relative aux modalités d'entretien des emprises foncières objet de la servitude avec l'ASL Boileau-Garibaldi - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0491 et CP-2021-0499. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Avis favorable de la commission et du conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces deux rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2021-0495 - Stratégie de désimperméabilisation de la Métropole de Lyon - Projet européen Multisource visant le développement des actions fondées sur la nature pour une gestion à la source des eaux pluviales - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0496 - Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement pour les données des exercices 2020 à 2024 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'année 2021 (sur les données 2020) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0497 - Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Avis de la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0498 - Eau et assainissement - Renouvellement de canalisation d'eau potable - Indemnisation pour perte d'exploitation agricole - Convention d'indemnisation aux agriculteurs - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0495 à CP-2021-0498. Madame Groperrin, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces quatre rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2021-0501 - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Offre de logement abordable d'habitat participatif et d'information des ménages - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0507 - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers de Lyon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, la régie de quartier Eurêqua, Grand Lyon habitat, la SACVL, les associations Brin d'guill, AIDEN, Arts et développement, IDEO, la Régie de quartier 124.services, l'association REED et l'ALTM - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0508 - Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à Lyon Métropole habitat (LMH), à la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association COBRA, à la régie Delastre, à l'Agence Centrale et à la régie Citya - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0529 - Bron - Développement urbain - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terraillon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon nord - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 785, située 57 B avenue Pierre Brossolette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0533 - Rillieux la Pape - Développement urbain - Opération d'aménagement Les Balcons de Sermenaz - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de parcelles situées avenue du Général Leclerc - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0501, CP-2021-0507, CP-2021-0508, CP-2021-0529 et CP-2021-0533.

L'avis de la commission est favorable. Je mets ces rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Renaud PAYRE, Mmes Séverine HEMAIN et Blandine COLLIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein des instances de l'association La Foncière solidaire du Grand Lyon (organisme de foncier solidaire (OFS)), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0501** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0507** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mmes Lucie VACHER et Béatrice VESSILLER ainsi que M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0508** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER ainsi que M. Philippe GUELPA-BONARO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° **CP-2021-0529** et **CP-2021-0533** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0504 - Décines Charpieu - Secteur du projet D-SIDE - Charte d'objectifs d'aménagement durable issue de la labellisation haute qualité environnementale (HQE) aménagement - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0505 - Décines Charpieu - Secteur du projet D-SIDE - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société EM2C et la Ville de Décines Charpieu dans un périmètre élargi de participation délibéré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0506 - Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale - Actualisation de l'étude d'impact - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0516 - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Saint Priest Bellevue centre-ville - Indemnisation des ménages concernés par le relogement - Subvention au dispositif complémentaire au relogement, d'aide à l'acquisition et de logements d'échange - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0517 - Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 34C rue de Verdun angle 40 rue Joseph Moulin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0518 - Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0519 - La Tour de Salvagny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé rue de la Veyrie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0520 - Lyon 9° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 7 rue Jean-Marie Leclair - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0521 - Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 13 avenue de l'Europe - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0522 - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 127 route de Genas et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Cadence sis 127-129 route de Genas et 24-26 rue Georges Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0523 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé rue Louis Braille - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0524 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue du Combabillon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0525 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 226 à usage de garage dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0526 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 218 à usage de garage dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0527 - Givors - Développement urbain - Centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 4 rue Charles Simon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0528 - Meyzieu - Eau et Assainissement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue René Dugay Trouin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0530 - Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot Salengro-Zola - Cession, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu cadastrées AR 320 - AR 446 p et AR 571 formant l'îlot 3, situées rue Roger Salengro et rue Emile Zola - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0531 - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 179 avenue Lacassagne - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0532 - Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Cession atermoyée, à titre onéreux, des parcelles CD 251 et CD 146 situées avenue Jean Jaurès - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle CD 146 - Autorisation donnée de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire sur les 2 parcelles - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0534 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Cession, à titre gratuit, de l'assiette foncière de la venelle publique située rue de la Poudrette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0535 - Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme (SA) d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) Arcade, de l'immeuble situé 4 rue Pierre Sépard - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0536 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Eviction commerciale du local à usage de restaurant situé chemin Département 12 - Approbation de la promesse de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0537 - Lyon 4° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine d'assainissement, située 80-81 quai Joseph Gillet - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0538 - Saint Genis Laval - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vallon des Hôpitaux - Approbation du protocole d'accord transactionnel d'indemnisation entre la Métropole de Lyon, les Hospices civils de Lyon (HCL) et un exploitant agricole suite à la résiliation des conventions d'occupation des parcelles cadastrées AX 5, 6, 72 et AY 1, 2, 3 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0504 à CP-2021-0506, CP-2021-0516 à CP-2021-0528, CP-2021-0530 à CP-2021-0532 et CP-2021-0534 à CP-2021-0538. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à tous ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), et M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0531** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2021-0509 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2021 - Approbation d'une convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0510 - Ecully - Contrat de ville métropolitain - Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 et 2021 - Attribution de subventions à l'association Comité de gestion Sources-Pérollier - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0511 - Givors - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Vernes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Givors - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0512 - Grigny - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020-2021 - Rattrapage sur programmation 2020 - Attribution de subventions à la Ville de Grigny - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0513 - Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de La Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville d'Oullins et aux Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0514 - Décines Charpieu - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Décines Charpieu - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0515 - Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attributions de subventions à la Ville de Rillieux la Pape, à Dynacité, à Erilia, au Grand projet de Ville, à la SEMCODA, à la régie de quartier AMIR - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0509 à CP-2021-0515. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur tous ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux rapports avec débats. Je vous demanderai de respecter les temps de parole puisque nous avons 2 heures 30 de demandes d'intervention.

DEUXIEME PARTIE

*(Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
a retenu un débat)*

N° CP-2021-0421 - déplacements et voirie - Commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) du Rhône - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ray a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0421. Monsieur Ray, vous avez la parole.

M. le Conseiller RAY, rapporteur : L'avis de la commission est favorable, monsieur le Président.

Désignation de représentants de la Métropole de Lyon au sein de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) du Rhône

(rapport n° CP-2021-0421)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner trois titulaires et trois suppléants. Je vous propose :

- *titulaires*

. M. Jean-Charles KOHLHAAS,

. M. Stéphane GOMEZ,

. Mme Dominique NACHURY,

- suppléants

- . Mme Hélène DROMAIN,
- . M. Raphaël DEBÛ,
- . Mme Gisèle COIN.

Y-a-t-il d'autres listes ou d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller RAY.

N° CP-2021-0423 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2021 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0423. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, j'ai le plaisir de porter cette délibération qui prévoit d'accorder une subvention de 120 000 €, pour l'année 2021, à la Maison du vélo de Lyon.

Depuis plusieurs années, cette association œuvre sur notre Métropole pour donner envie aux Grandes Lyonnaises et aux Grands Lyonnais d'utiliser le vélo pour se déplacer, faciliter la pratique du vélo par toutes et tous, participer à l'augmentation de la part modale du vélo et de la marche et favoriser la cohabitation entre tous les usagers de la rue. Elle offre de nombreux services dans ses locaux : point d'infos mobilités, prêt de matériels, espace d'auto-réparation et marquage Bicycode. Elle mène des campagnes de sensibilisation vers le grand public pour diffuser les bonnes pratiques à vélo, sensibiliser au partage de la rue par tous et prévenir le vol de vélos.

Elle organise de grands événements sur la Métropole dont des bourses aux vélos et la convergence vélos qui rassemble jusqu'à 2 000 personnes. Elle assure enfin l'accompagnement au changement de pratiques des particuliers avec la vélo-école en milieu scolaire et en entreprise ainsi que l'accompagnement des communes dans la mise en place des pédibus.

Au regard de l'explosion de la pratique du vélo sur la Métropole, malgré la crise sanitaire, je vous rappelle + 30 % sur un an et en préparation de la sortie de crise qui va renforcer cette dynamique, il est indispensable que la Maison du vélo soit en mesure d'augmenter sa capacité d'actions et, ce, sur l'ensemble de son champ d'interventions.

L'association propose ainsi de multiplier ses interventions en milieu scolaire avec l'organisation de sessions pour savoir rouler à vélo dans dix collèges afin que les élèves adoptent les bons gestes, pour leur sécurité et celles des autres, dès le plus jeune âge. Elle renforcera l'action de communication et de sensibilisation vers le grand public pour inciter au partage de la rue par tous ses usagers et faire connaître certains dispositifs récents tels que les zones de rencontres, les cédez-le-passage cyclistes aux feux et autres chaussées à voies centrales banalisées.

Elle prévoit de doubler ses interventions dans les entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à inciter leurs salariés à utiliser le vélo, aussi bien pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements professionnels. Enfin, elle développera le conseil aux communes de la Métropole pour essaimer des projets de la Maison du vélo ou de vélo-école au plus près des habitants.

Pour conclure, la commission a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La parole est donnée au groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Je serais assez rapide parce qu'évidemment, l'ensemble des initiatives qui sont portées par cette association Pignon sur rue nous convient parfaitement, nous voterons évidemment favorablement.

Je profite simplement de cette délibération pour venir pointer un sujet qui nous est remonté du terrain et voir comment la Métropole peut s'y atteler. C'est la question du stockage des vélos et notamment chez les bailleurs sociaux dans les quartiers populaires, dans les immeubles, là où les appartements sont un peu trop exigus pour pouvoir accueillir le vélo directement dans le domicile et où on rencontre souvent des difficultés à garer ces vélos et donc, du coup, il y a un certain nombre de vols.

Il s'agissait d'apporter un petit travail supplémentaire pour notre collectivité sur cette question-là et voir comment on pouvait permettre de développer, d'accompagner les acteurs, bailleurs sociaux ou particuliers, dans le stockage de leurs réseaux de manière à ce qu'ils puissent non seulement en faire mais en plus les conserver. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Bonjour monsieur le Président, chers collègues, le rapport que vous nous présentez ici concerne l'association Pignon sur rue et, sans surprise, vous proposez une augmentation significative importante, + 30 % de la subvention que vous proposez d'attribuer à cette association.

Sans surprise car cette association s'inscrit parfaitement dans votre politique en faveur du vélo dont vous faites d'ailleurs état dans la partie objectifs du rapport en rappelant l'enveloppe de 200 M€ allouée au développement des infrastructures dédiés aux vélos et aux piétons.

Sans remettre en cause le principe de cette subvention, si ce n'est son augmentation importante, je profite de ce rapport pour vous interpeller sur le projet du réseau express vélo dit "REV" qui apparaît comme le grand projet de votre mandat en matière de réseau cyclable.

Le Vice-Président Fabien Bagnon est, certes, venu présenter le projet en Conférence territoriale des Maires (CTM) mais il reste à ce stade assez flou, trop flou. Nous avons bien compris que le REV concernait le réseau cyclable dit structurant, c'est-à-dire l'aménagement des grands axes destinés à mailler la totalité du territoire métropolitain. Mais, à ce stade, nous ignorons le type d'aménagement envisagé sur ces axes, point important et sensible car il s'agit presque toujours d'axes très circulés.

Certains axes identifiés dans le REV n'existent pas d'ailleurs dans leur entièreté comme, par exemple, le boulevard urbain est, axe idéal de maillage de l'est lyonnais en nord-sud pouvant accueillir à la fois une piste cyclable et une ligne forte de transport en commun. Sauf qu'il manque des bouts d'aménagement sur cet axe à hauteur de Vaulx en Velin, Bron, Saint Priest et un point dur sur Vénissieux. Les élus de Vénissieux se sont d'ailleurs exprimés à ce sujet dans la presse récemment.

Le REV n'a d'intérêt que s'il s'inscrit dans un maillage cyclable complet permettant une accessibilité satisfaisante des habitants pour rejoindre les grands axes. Pour cela, les communes travaillent à la fois sur leurs enveloppes de proximité et de FIC (fonds d'intervention communal) mais aussi sur des projets plus importants à inscrire dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), pour lesquels, à ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse de la Métropole. Le projet de REV n'aurait de sens s'il ne prenait pas en compte l'approche plus fine du maillage global nécessaire et bien maîtrisé par les territoires.

Nous attendons donc avec impatience des réponses à nos questionnements et des précisions sur les modalités de réunion au contact de ce projet que nous espérons avoir lors du séminaire de travail inter CTM prévu le 20 mai prochain. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention très courte. J'ai bien entendu les propos de monsieur Bagnon sur les raisons d'une forte augmentation de cette subvention puisqu'on est à plus de 30 %, on passerait de 90 000 € à 120 000 €.

Je sais que monsieur Bagnon sait de quoi il parle puisqu'il en a été le secrétaire adjoint de cette association mais il ne m'a pas convaincu par la justification de cette augmentation. Bien sûr, nous voterons cette délibération, elle est importante, mais nous attendrons en tout cas, je l'espère, un compte-rendu régulier des actions qui montrent, eh bien ma foi, que cette augmentation est tout à fait justifiée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes saisis d'un projet de décision sur lequel le groupe Synergies s'est penché avec attention.

Lors du précédent mandat, nous avons accompagné fortement l'association Pignon sur rue, et David Kimelfeld vient de le rappeler, pour permettre l'ouverture d'une Maison du vélo, encourager le développement de la pratique cycliste ou encore accompagner la lutte contre le vol de vélos qui s'accroît et c'est angoissant, en tout cas pour les propriétaires. Je sais que des mesures sont en préparation.

Nous nous félicitons que ce soutien s'amplifie car nous avons là un acteur de premier plan bien structuré, précieux pour accompagner notre collectivité dans sa politique en faveur des modes actifs. Ceci étant dit, au regard de l'augmentation du tiers de la subvention que vous nous proposez, soit 30 000 € supplémentaires, nous aurions apprécié d'avoir des éléments plus précis sur l'association, son programme d'actions et son plan de financement.

Le texte du projet de décision, avec 3 paragraphes un peu laconiques, est assez vague et ne vient pas suffisamment étayer ce choix qui nous est proposé. En commission déplacements et voirie, nous avons posé quelques questions d'ordre financier et technique afin de permettre aux élus de disposer de tous les éléments d'information nécessaires. À ce jour, malgré les promesses, nous n'avons pas encore obtenu de réponse et nous le regrettons.

Donc, je soulève à nouveau ces questions et je ne doute pas que le rapporteur nous les donnera, pratiquement dans la foulée, comme il s'y est engagé, et des éléments de réponse qui seront de nature à éclairer nos votes. Quel est le maillage territorial de cette association ? Comment intervient-elle en dehors de la ville-centre ? Comment accompagne-t-elle les communes, et on dit dans le texte de la délibération "les établissements scolaires, voire les structures scolaires, dans les actions qu'elle mène en faveur des modes actifs. J'ai noté qu'elle assurait le suivi des lignes de pédibus sur 18 communes.

Nous aurions aimé en connaître davantage sur son intervention sur le reste des communes de notre territoire. Combien l'association compte-t-elle de salariés et combien va-t-elle en recruter pour conduire de nouvelles actions qu'elle déploie en 2021 ?

Je rappelle, tout autant de questions que nous avons déjà posées. L'association a-t-elle des réserves financières au bilan ? Et si oui, quel est le montant ? Et quels sont les mécènes, par exemple, dont le financement est indiqué à hauteur de 30 000 € sans donner leurs noms, dans le budget prévisionnel de l'association qui nous est présenté ?

De façon plus globale, je crois qu'il conviendrait de veiller au caractère précis et complet des rapports qui nous sont soumis. La précision et la complétude n'empêchent pas, d'ailleurs, la clarté et la concision. Pour toutes les associations qui bénéficient de subventions dont le montant est important, il est opportun que l'ensemble des élus bénéficient des éléments de bilan et de programmation détaillés afin de ne pas voter, si je puis dire, à l'aveugle d'une année sur l'autre et surtout avec un brin de mécanique, comme on a pu le voir quand ils n'ont pas d'informations, surtout quand il y a des mouvements à la hausse ou à la baisse. On l'a dit à l'instant : 30 %, surtout 30 000 €.

Comprenez bien que je ne mets pas en cause le bien fondé de cette subvention à Pignon sur rue. Nous y sommes favorables. De la même manière, je ne mets aucunement en cause le travail des services, qui est précieux, et j'en sais quelque chose.

Il s'agit tout bonnement d'enjeux démocratiques, ceux de la bonne utilisation de l'argent public et aussi de la bonne information des Conseillers élus par les citoyens pour prendre des décisions en leur nom, afin que nous puissions exercer nos mandats de façon pleine, entière et éclairée, et d'éviter que nos instances ne deviennent que de simples chambres d'enregistrement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne parlerai pas du rapport en lui-même. Non pas que le rapport ne le mérite pas mais parce ce rapport est le symbole de votre volonté de refuser le débat démocratique au sein de cette assemblée. Sur cette Commission permanente, notre groupe a sollicité de retirer des rapports de l'ordre du jour pour les intégrer à l'ordre du jour du Conseil. D'autres groupes avaient fait de même.

Je rappelle, mais vous le savez très bien, que vous aviez pris l'engagement d'accorder aux groupes cette possibilité. Notre groupe de la droite, du centre et de la société civile le demande de manière parcimonieuse. Pour cette Commission permanente, nous vous avons sollicité pour 3 rapports sur 118, ce qui représente 2,5 % des rapports.

Il ne s'agit pas de faire de l'obstruction à ces rapports, ni même de retarder l'application des politiques publiques. Nos demandes ont pour objectif de rendre la parole publique sur des dossiers qui, selon nous, le méritent afin d'avoir un échange sur nos positions respectives et ainsi informer les citoyens des débats qui animent notre institution et faire vivre le débat démocratique.

Ce débat, vous le refusez quasi systématiquement. À chaque fois pour des raisons fallacieuses, on retrouve souvent le problème des délais. Monsieur le Président, si une délibération ne peut pas attendre, ne pensez-vous pas que c'est parce qu'elle arrive trop tard au vote des élus ? Évidemment que si vous êtes incapable de traiter les dossiers en temps et en heure, la Métropole est en retard. Travaillez un peu plus et un peu plus vite et on retrouvera cette capacité de passer ces rapports en Conseil !

La vérité, monsieur le Président, c'est que vous et votre majorité, vous méprisez le débat démocratique. Pour vous, les positions qui s'opposent ou simplement diffèrent de votre vision, souvent doctrinaire, ne devraient pas exister. Comme les plus conservateurs, vous êtes certain d'avoir la vérité révélée et donc qu'il faut non pas combattre mais éliminer l'opposition.

Votre groupe qui s'était présenté en début de mandat comme un groupe autonome de l'Exécutif, représentant des élus de l'instance délibérante, capable même, nous disait-on, de s'opposer lorsque l'intérêt général était malmené, est devenu un club de gentils Conseillers ravis d'être là. Et que dire des élus qui siègent à vos côtés, et qu'il y a encore quelques mois, se roulaient par terre pour dénoncer les pratiques et attitudes des anciennes gouvernances jugées autoritaires. Ils se cachent derrière leur fonction de peur de les perdre.

Monsieur le Président, nous sommes dans l'opposition et donc minoritaires. Nous ne pouvons pas vous forcer à modifier votre comportement qui détruit l'esprit démocratique de notre assemblée. Mais face à cette régression, nous avons un devoir de résistance à l'oppression. Je vous informe que, sur les rapports pour lesquels vous nous refusez le débat démocratique, vous nous libérez donc de l'obligation de respecter le huis clos des échanges.

Si vous pouvez trahir la démocratie en usant des règlements, vous ne nous empêcherez pas d'agir pour protéger l'intérêt général des habitants du Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Ray.

M. le Conseiller RAY : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président et chers collègues, vous le savez, nous sommes confrontés à un défi majeur : la lutte contre le bouleversement climatique. Face à cela, la Métropole se doit d'accompagner et faciliter le changement de comportements de nos concitoyens, en particulier dans leurs modes de déplacement. Comme le montrent les nombreuses sollicitations et vos nombreuses, pour la plupart, pertinentes mais pas toujours, interventions, parfois un peu exagérées pour monsieur Cochet, même très exagérées, vous savez également que le développement des mobilités actives, autrement appelées aussi les mobilités douces, est une priorité de notre mandat. Cette priorité s'est concrétisée dans la PPI par une enveloppe inédite de 200 M€ en leur faveur qui permettra, notamment, la construction d'un réseau express vélo, deux pistes cyclables nouvelles, la multiplication des places de stationnement sécurisées pour les vélos et bien d'autres actions encore.

La politique, en faveur des mobilités actives que nous voulons porter, ne peut en revanche se limiter au seul volet "aménagement", car il ne suffit pas de créer des pistes cyclables nouvelles pour que la pratique du vélo se développe. Il nous faut également construire un véritable système vélo robuste et efficace pour pouvoir bénéficier pleinement de tous les bénéfices d'une pratique adoptée massivement : santé d'abord (qualité de l'air, réduction du bruit, réduction même des arrêts maladies) et aussi qualité de vie retrouvée (emploi local, pansements des maux dus à la périurbanisation). Je pourrais énumérer longtemps les bénéfices, la liste me semble inépuisable.

Outre donc les infrastructures cyclables de qualité, deux autres volets sont à prendre en compte, celui des services vélos variés et innovants et celui de l'accompagnement au changement de pratiques, tout aussi indispensables au développement de ce système vélo que notre collectivité doit soutenir. Nous nous y étions d'ailleurs fortement engagés pendant la campagne.

C'est donc le sens de la subvention qu'il nous est aujourd'hui proposée de voter en faveur de l'association Pignon sur Rue, c'est le nom originel et juridique de la "Maison du vélo", pour un montant de 120 000 €. Le montant de cette subvention, il est vrai, est en hausse par rapport à l'année dernière, avec 30 000 € supplémentaires. Pourquoi la jugeons-nous nécessaire et utile ? Deux raisons principales à cela :

Tout d'abord, simplement pour rattraper la baisse de subvention qu'a connue l'association depuis 2015, sous les Exécutifs Collomb et Kimelfeld : 120 000 € était la somme allouée de 2012 à 2014 puis il y a eu une baisse et une stabilisation à 90 000 €. Il s'agit donc juste d'un retour à la normale ensuite et, surtout, pour répondre au besoin devenu prioritaire d'accompagner le développement des mobilités actives et propres, dont le vélo, pour fournir des alternatives à la voiture.

Car oui, cette hausse de subvention permettra à l'association de poursuivre et d'amplifier ses actions en faveur de la promotion et de la pratique du vélo, mais pas seulement, aussi de la marche avec pédibus par exemple, par ses événements grand public, par ses actions de formation à destination du jeune public, du déploiement du "savoir rouler" notamment, par ses ambassadeurs du vélo ou encore par l'accompagnement Covélo, par la prévention des conflits et accidents. C'est d'autant plus indispensable que, et nous ne pouvons que nous en réjouir, le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter ces dernières années, c'est d'ailleurs encore plus vrai depuis la crise sanitaire.

Aussi, cette subvention servira une ambition nouvelle de l'association Pignon sur rue, celle de "toucher de nouveaux publics et de nouveaux territoires". C'est le sens de son programme d'actions 2021 : essaimer ses projets au plus près des habitants de toute la Métropole et développer des ancrages locaux nouveaux. D'autres Maisons du vélo ouvertes à tous les usagers du vélo, y compris les adeptes du vélo sportif, devraient ainsi prochainement voir le jour dans la Métropole, et les actions (vélo-école, actions dans les collèges, conseils aux entreprises) de l'association ont vocation à s'étendre au-delà de Lyon, en ciblant plus les périphéries. Nous soutenons naturellement ces objectifs car aucune commune ne peut être oubliée. C'est bien sur l'ensemble du territoire qu'il faut promouvoir le vélo si l'on veut opérer un réel changement vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, plus propres, plus vertueux.

Nul doute que Fabien Bagnon, le Vice-Président, pourra répondre à de nombreuses questions. Pour certaines, c'était très facile d'aller consulter les réponses sur le site de la Maison du vélo, site qui est très bien fait.

Chers collègues, nous devons donc accompagner et soutenir le développement des mobilités actives et propres, dont le vélo, pour enrayer la pollution de l'air et répondre aux défis du dérèglement climatique. Cette subvention s'inscrit pleinement dans cet objectif. Elle est nécessaire pour développer la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire métropolitain. Naturellement, nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci chers collègues. Quelques remarques. Monsieur Cochet, tout d'abord. Vos propos sont un peu excessifs. Vous nous y avez habitués mais si j'avais moi tenu des propos aussi critiques par rapport aux élus de l'opposition, comme vous venez de le faire, aux élus de la majorité et quelque part même à nos services, je ne sais pas ce que vous diriez en termes de manque de respect de l'opposition.

Et sur le fond et le passage de dossiers de la Commission permanente en Conseil, je veux bien qu'on fasse les comptes depuis le mois de juillet mais une majorité de vos demandes ont été entendues et ont donné suite. Donc, je pense qu'il faut relativiser, en tout cas modérer ces propos.

La politique vélo est essentielle. Nous avons pour objectif de tripler les déplacements en vélo dans le mandat et donc il est normal que cette politique s'accompagne d'actions, notamment de formations. Monsieur le Vice-Président Bagnon l'a rappelé, cette association va, par exemple, intervenir dans les entreprises et deux fois plus dans nos collègues.

Monsieur Ray a rappelé aussi que cette subvention avait été diminuée entre 2014 et aujourd'hui, vu l'importance de cette politique, il est naturel de remonter cette subvention pour mieux accompagner la pratique du cyclisme.

Concernant la demande de madame Sibeud, je me réjouis qu'elle ait rappelé que de nombreuses réunions de concertation ont lieu actuellement sur le réseau express vélo avec les Conférences territoriales des Maires, en inter CTM bientôt, et que monsieur Bagnon est sur le terrain pour échanger avec les Maires et pour faire ce réseau de façon la plus efficace et la plus concertée possible et nous en reparlerons, je crois, dès le mois de juin.

Concernant les demandes de monsieur Grivel sur l'association, je pense qu'il serait bien, en effet, qu'un rapport lui soit donné et puis pourquoi pas une présentation peut-être en commission si le Président de la commission propose à l'association de venir présenter son activité.

Pour les autres interventions, notamment celle de monsieur Debû qui a rappelé l'importance de sécuriser le stationnement vélo, notamment dans les logements sociaux, nous aurons, je crois, l'occasion d'en reparler quasiment à chaque Conseil.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Je vous donne les résultats des délibérations précédentes.

Pour le compte-rendu des déplacements autorisés :

- 53 voix pour,
- 2 voix contre.

Pour toutes les délibérations ayant fait l'objet de votes sans débat, elles ont été adoptées et les résultats détaillés seront donnés au procès-verbal.

Pour la délibération n° CP-2021-0421 qui concerne une désignation :

- 63 voix pour.

N° CP-2021-0432 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Revenu de solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions type relatives à l'instruction des demandes et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement opérationnel du dispositif - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0432. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération sur laquelle nous allons voter aujourd'hui précise la mise en place du revenu de solidarité jeunes qui a été présenté et voté en mars dernier.

Pour rappel, le revenu de solidarité jeunes a été pensé autour de trois volets : une allocation, un accompagnement et des actions spécifiques pour lever les freins à l'insertion. Cette délibération pose le cadre pour les instructions et les instructeurs. Les instructeurs sont ceux qui vont faire le diagnostic social et qui seront également les référents du parcours du jeune pendant sa prise en charge dans le revenu de solidarité jeunes. Ils vont accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et également professionnelles.

La subvention globale de cette délibération, de cet accompagnement est de près de 400 000 € pour l'année 2021. Elle est comprise dans les 10 M€ de budget du revenu de solidarité jeunes. Aujourd'hui, 17 structures sont intéressées pour soutenir ce dispositif. Cela va permettre d'accompagner environ 1 500 jeunes pour l'année 2021. Nous avons souhaité ne pas nous consacrer uniquement sur les missions locales mais également sur le réseau d'association qui connaît ces jeunes. Cela peut être des acteurs du logement, de la pauvreté ou également de la protection de l'enfance.

Rapidement, ces 17 structures, nous avons donc les 10 missions locales de la Métropole de Lyon, également le CLLAJ (Comité local pour logement autonome des jeunes) à Lyon, également AILLOJ (association d'aide au logement des jeunes), l'association ACOLEA (association engagée sur le champ de l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte), l'association Péniche accueil, Habitat et humanisme du Rhône, la Fondation AJD Maurice Gounon et également l'association Poppins.

L'instruction réalisée par les associations va permettre de renforcer la dimension d'un lever du dispositif. Cela va permettre de favoriser les rencontres avec les jeunes qui ne vont pas forcément se déplacer dans les missions locales mais on va aller les rencontrer dans des lieux qu'ils peuvent fréquenter comme les MJC (maisons des jeunes et de la culture) ou les centres sociaux. Il va y avoir également des liens qui vont être faits au travers de maraudes, auprès de jeunes qui sont sans domicile fixe, par le biais d'instructions, et les premiers paiements seront en juin. Un plan de communication digitale et d'affichage est prévu pour juin. L'objectif est de présenter aux jeunes toutes les solutions qui s'offrent à eux, pas uniquement le revenu de solidarité jeunes, pour éviter qu'ils se retrouvent en situation de précarité.

Cet accompagnement sera renforcé dans le cadre de nouvelles actions, suite à un appel à projets qui a été lancé en mars 2021 et qui est toujours en cours, sur la dimension d'accompagnement et des actions pour lever les freins périphériques à l'insertion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la suite de notre position en Conseil métropolitain de mars dernier sur le revenu de solidarité jeunes, les différentes réserves que nous avons soulevées sur le dispositif et, notamment, le flou qui règne et qui continue à régner malgré cette délibération et, notamment, sur la démarche "d'aller vers" les jeunes, n'ont pas été levées. La plupart des structures conventionnées dans ce rapport le sont déjà conventionnées avec la mission locale pour la garantie jeunes

Donc, nous n'y voyons toujours pas très claires et donc, pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, cette délibération est le prolongement de celle que nous avons adoptée lors du dernier Conseil de la Métropole pour la création d'un revenu de solidarité jeunesse.

Comme vous le savez, notre groupe, en cohérence avec ces propositions de campagne, a voté cette mesure, tout en mettant en avant un ensemble de points sur lesquels la vigilance doit être de mise et je pense que ce rapport ne lève pas ces points d'interrogation.

D'abord, le caractère très expérimental du dispositif, avec "seulement", je mets des guillemets bien évidemment dans ce seulement, 2 000 jeunes ciblés, quand on sait que l'on compte plus de 300 000 jeunes entre 15 et 29 ans sur le territoire et que c'est plus de 22 % de moins de 30 ans de notre Métropole qui sont sous le seuil de pauvreté. Pour qu'il soit significatif, mais vous le savez monsieur le Président, ce dispositif mériterait d'être élargi et vous pourrez compter, bien évidemment, sur notre soutien dans cet engagement que vous sauriez prendre dans les prochains mois ou dans les prochaines années.

Ensuite, sur la question de l'accompagnement social, il nous semble primordial que cet outil ne soit pas uniquement un guichet mais bien un parcours d'accompagnement global pour sortir de sa condition et de trouver sa place dans la société. Le volet accompagnement social est sans doute le plus gênant dans cette délibération. On sait que l'on a des jeunes souvent déstructurés, avec un grand besoin, un immense besoin d'accompagnement social, sans doute plus important que l'insertion professionnelle au sens strict.

Enfin -et cela rejoint mes précédents propos sur la question de l'insertion-, nous vous avons appelés à rester vigilants car nous estimons qu'il est nécessaire de s'assurer que cet accompagnement soit, dans tous les cas, un tremplin dans l'insertion professionnelle, qu'il puisse permettre à chaque bénéficiaire de s'émanciper et de se relever.

Dans le rapport transmis, ainsi que ses annexes, c'est-à-dire la convention-type entre la Métropole et une structure, des structures partenaires pour la prise en charge, nous avons ainsi été étonnés de voir qu'il n'y avait peu ou pas de volet sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle, ni même d'élément sur le volet de l'accompagnement social.

Madame Hémain a décrit beaucoup d'associations aussi respectables les unes que les autres mais qui seront sans doute plus dans "sourcer, repérer les jeunes, aller vers", comme vous l'avez dit, plus que sur l'accompagnement, eu égard au temps disponible pour le faire.

Et puis, nos interrogations, elles demeurent aussi sur la capacité des structures, principalement des missions locales, à accompagner ses bénéficiaires au regard du volume de publics dont elles s'occupent d'ores et déjà et du manque de moyens qu'elles connaissent. Peut-être, d'ailleurs, c'est cette capacité des structures, que vous avez bien analysées, qui montrent dans votre délibération le manque de précision sur l'accompagnement social et sur l'accompagnement d'insertion professionnelle.

Enfin, nous avons du mal à comprendre le décalage mais peut-être que vous allez nous le réexpliquer, entre l'enveloppe des 10 M€ votée pour la seule année 2021, lors du dernier Conseil de la Métropole du 15 mars, avec 2 000 jeunes ciblés et la délibération proposée ce jour qui nous invite à voter pour une enveloppe d'un peu moins, je crois, de 400 000 €, 395 000 €, avec 1 455 jeunes pris en charge.

Que s'est-il passé entre le 15 mars et le 26 avril ? Est-ce que l'accompagnement social et professionnel était trop ambitieux au regard de la capacité d'accompagnement des structures ? En tout cas, nous aimerions avoir quelques précisions que nous n'avons pas eues dans la commission développement économique. Je vous remercie.

Bien évidemment, nous voterons cette délibération, excusez-moi !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, une intervention très courte. Donc, cette délibération fait partie d'un ensemble de décisions et d'actions en faveur des jeunes, seulement 2 000 jeunes, cela vient d'être dit.

Simplement deux ou trois remarques, la première, c'est que nous réitérons l'alerte que nous avons donnée par rapport aux missions locales, non pas qu'elles sont incompetentes, au contraire, elles ont beaucoup d'activités et sont déjà submergées. Donc, nous mettons en doute, ce moyen et ce seul moyen et je pense qu'il vient d'être généralisé, cela a été dit.

La deuxième remarque c'est que nous mettons, en tant que groupe politique, concernant les jeunes, ce sujet en veille quotidienne. Nous allons le suivre quotidiennement pour intervenir, y compris dans l'urgence, comme nous l'avons fait pour les étudiants et nous interviendrons quand il le faut auprès de l'Exécutif de la Métropole ou auprès de vous, monsieur le Président.

En effet, il serait inconcevable de ne pas avancer, de ne pas concrétiser les actions et de ne s'en tenir, finalement, en conséquence, qu'à de la communication, comme on le fait aujourd'hui ; communication qui, vous le voyez, est une pratique très en vogue dans le monde politique. C'est un refuge qui est, en tout cas, observé et généralisé. Donc, nous voulions vous le dire, tout en votant cette délibération, nous mettons en place une vigilance très, très active pour les jeunes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie. Dans la logique du vote initial que nous avons donné sur cette proposition qui a été faite, nous attirons votre attention sur les faux espoirs qui sont suscités, notamment dans une période où la jeunesse est dans une situation très compliquée et le fait du faible impact concernant le nombre de jeunes impactés. Nous continuerons à rester dans notre position que nous avons indiquée initialement, c'est-à-dire que nous voterons contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ces interventions. Permettez-moi de rappeler quand même, en préalable, que si nous mettons en place ce revenu de solidarité jeunes au-delà de nos compétences, c'est bien qu'il y a un manque au niveau de l'État pour une partie des jeunes qui se retrouvent sans ressources et sans solutions. Donc, ce dispositif de secours, il est expérimental et nous l'assumons et naturellement, y compris dans la mise en place, il faut trouver la meilleure voie.

Et donc, j'entends les réserves notamment de David Kimelfeld qui explique finalement qu'il est insuffisant et que ce serait bien que le Gouvernement assume ses responsabilités. Ce serait beaucoup plus simple en effet et nous n'aurions pas à intervenir mais quand on parle de 1 500 à 2 000 jeunes, c'est loin d'être rien. La garantie jeunes, le dispositif d'État, fonctionne d'ailleurs bien. Aujourd'hui, sur la Métropole, c'est 1 500 jeunes ! Donc cela veut dire que dans notre dispositif, nous allons toucher autant de jeunes que le fait le dispositif de l'État.

Nous travaillons sur le "aller vers" qu'a signalé monsieur Pélaez puisque la délibération le dit, madame la Vice-Présidente l'a rappelé, nous allons travailler aussi avec des maraudes. Et puis, naturellement, il y a un accompagnement fort. Tout n'est pas dit dans cette délibération puisque l'accompagnement, il se fait à travers toutes nos politiques : un accompagnement social, un accompagnement vers le logement, un accompagnement sur l'insertion ou encore sur l'aide psychologique qui a été mise en place il y a peu de temps.

Donc, nous avançons. Je remercie la Vice-Présidente pour son engagement et nous allons suivre ensemble ce dispositif en espérant qu'il soit le plus efficace possible pour cette population en grande détresse.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté, M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

Je vous donne le résultat de la délibération précédente n° CP-2021-0423 sur la subvention à l'association Pignon sur rue, adoptée avec 65 voix pour et 1 voix contre.

N° CP-2021-0433 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0433. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, à la première lecture de cette délibération, notre groupe a été assez inquiet de constater une baisse des subventions à l'entrepreneuriat entre 2020 et aujourd'hui, qui passent d'un peu plus de 1 M€ à un peu moins de 800 000 €, 770 000 €.

Madame la Vice-Présidente, vous nous avez assurés en commission développement économique que ces subventions se sont retrouvées ou se retrouveront dans d'autres délibérations. Notre groupe, bien sûr, sera attentif à ce que ce soit effectivement le cas. Et si cela est effectivement le cas, nous le saluons et nous appelons à amplifier cette politique pour encourager les initiatives entrepreneuriales sur notre territoire.

Dans la situation actuelle, il est plus que jamais nécessaire que la Métropole envoie des signaux positifs aux acteurs économiques, non pas pour figurer dans des classements, non pas pour être debout sur une table à acclamer l'attractivité mais tout simplement par souci de l'emploi et donc de ce que l'on appelle la justice sociale.

Par ailleurs, monsieur le Président, de nombreuses collectivités se saisissent aujourd'hui de tous les leviers offerts par le plan de relance. Nous souhaitons que la Métropole puisse bénéficier pleinement de la relance et prenne en compte toutes les possibilités qui s'offrent à elle, qu'elles viennent des pouvoirs publics ou des acteurs économiques. La Métropole ne doit pas rater le train de la relance. Elle doit continuer à encourager les entreprises, à s'installer sur notre territoire, à y créer des emplois et à investir dans l'innovation pour répondre aux défis d'aujourd'hui mais aussi et surtout aux défis de demain.

Monsieur le Président, votre politique doit se concentrer plus que jamais sur la relance de notre territoire. Notre territoire en a besoin mais surtout nos concitoyens en ont besoin et en auront besoin. C'est pour cette raison que notre groupe s'est inquiété récemment des orientations affichées dans la concertation autour du nouveau plan local d'urbanisme et d'habitat.

Nous croyons profondément aux triptyques développement économique, emploi, justice sociale et urgence climatique. C'est l'esprit qui nous a guidés lors de l'élaboration de ce document-cadre adopté en 2019. Rappelons, tout de même qu'il avait été voté à l'unanimité, y compris par des élus qui sont aujourd'hui membres de votre Exécutif, madame Baume, monsieur Artigny et même madame Vessiller qui porte aujourd'hui cette modification, pour ne citer qu'eux. Ils avaient alors raison puisque nous assurons une protection d'ampleur pour des centaines de terres agricoles et pour des espaces verts protégés.

Si nous ne sommes pas opposés à une modification, nous pensons qu'une plus grande prise en compte des enjeux écologiques ne doit pas se faire au détriment de l'emploi et donc de la justice sociale. Quand vous expliquez vouloir limiter l'installation de nouvelles activités ou l'extension de certaines zones, c'est moins d'emplois pour notre territoire. Pendant que vous choisissez de faire stagner le développement économique de la Métropole de Lyon, de nombreuses opportunités sont ratées, faute d'un accueil politique stable et serein.

Nous vous appelons donc à être vigilants dans votre utilisation de certains leviers dans votre politique, que ce soit avec l'ADERLY, notre Agence de développement ou que ce soit avec le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) ou les subventions publiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Kimelfeld. Je suis en accord avec vos propos, sur toute votre première partie jusque à ceux sur le PLU-H. On aura l'occasion d'en parler au mois de juin mais je ne vois pas pourquoi il faudrait opposer économie et emploi, avec écologie. Pourquoi le fait de ne pas vouloir artificialiser les sols, comme le défend d'ailleurs le Président de la République, serait incompatible avec le développement économique de l'agglomération. Mais je vois que le débat a commencé et nous le ferons devant les citoyens, au Conseil du mois de juin.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, représentant de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Emeline BAUME et Séverine HEMAIN, représentantes de la Métropole de Lyon au sein des fondations abritées par la FPUL pour la fondation de soutien à l'innovation sociale, et Mme Emeline BAUME, représentante de la Métropole de Lyon au sein des fondations abritées par la FPUL pour la fondation BigBooster, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

La délibération n° CP-2021-0432 sur le RSJ a été votée avec 46 voix pour et 13 voix contre.

N° CP-2021-0434 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM Saint-Etienne-Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0434. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : La commission a donné un avis favorable sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, je crois que c'est monsieur Geourjon.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Emeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N° CP-2021-0435 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Accompagnement à la transition de l'industrie - Année 2021 - Attribution de subventions - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0435. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Nous avons toujours un avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous voilà rassurés. Trois demandes de prise de parole. La première pour le groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, à chaque nouvelle majorité ses ajustements dans les politiques métropolitaines, c'est bien légitime ! Mais lorsqu'il s'agit de redéfinir la politique de soutien aux secteurs d'activité économique d'excellence, cela n'en demeure pas moins *a minima* sujets à questions.

Comme vous l'expliquez dans la délibération, les pôles de compétitivité et les clusters contribuent à la mise en oeuvre concrète sur le territoire, des objectifs et de l'accompagnement métropolitains à la transformation de l'industrie. Ils sont donc un maillon essentiel dans la chaîne de création de valeur. En ce sens, pourriez-vous nous expliciter les raisons qui ont poussé à diminuer l'accompagnement Métropole sur l'année 2021 aux :

- pôle de compétitivité Tenerrdis, dédié à la transition énergétique dont l'accompagnement passe de 37 600 € à 30 000 €,

- cluster Lumière, référence des métiers de la filière éclairage dont nous sommes très fiers et dont l'accompagnement passe de 43 000 € à 30 000 € ?

Et dans le même temps, nous pouvons nous réjouir de la hausse de l'accompagnement dédié au cluster MAD (Mobilité active et durable), promoteur des solutions... de vélo dont l'accompagnement passe quant à lui de 30 000 € à 80 000 €. Outre les éléments du programme d'actions 2021, pourriez-vous nous détailler les éventuelles raisons de la montée en charge ?

Nous avons conscience que ces différents ajustements ne relèvent peut-être pas tant d'une volonté politique de votre part que d'une adaptation à la situation sanitaire actuelle. Par contre, ce qui semble être une décision par essence politique, c'est l'absence de financements apportés au cluster EDEN (European defense economic network) cette année.

Pour rappel, EDEN c'est près de 130 petites et moyennes entreprises (PME) à l'échelle nationale, dont 30 sur le territoire de la Métropole, dans le domaine de la défense, de la sécurité et de la sûreté. C'est un cluster qui est né à Lyon et qui s'est développé sur le plan national. Ces entreprises représentent 10 000 emplois et près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié à l'export. Avec des acteurs qui sont des leaders dans les secteurs de l'énergie, du transport, de la santé et de la sécurité informatique, notamment les cyberattaques.

Comme tous les acteurs concernés par ce pôle d'excellence, nous avons appris votre décision de ne plus financer le fonctionnement du cluster par voie de presse. La façon de faire est bien évidemment dommageable. Sur le fond, il s'agirait d'une décision symbolique, un message politique envoyé aux industriels de l'armement et par ricochet, à vos sympathisants. Pourtant, le cluster EDEN, ce sont surtout des entreprises qui ont des activités pour le civil et le militaire, voir uniquement pour le civil.

C'est aussi des acteurs sur des secteurs en plein développement comme les drones, la filière 3D : la dépollution, le démantèlement et la démilitarisation. En 2020, les subventions de la collectivité ont permis de monter des sessions de formation à la cybersécurité, enjeu essentiel de notre époque. En supprimant 50 000 € d'un budget de 320 000 €, vous avez bouleversé l'équilibre économique de cette structure, et cela sans la consulter au préalable.

Le Président du cluster parle d'un acte "d'ostracisme", un "épisode blessant", entre guillemets, pour un "délit de sale gueule", je parle toujours entre guillemets, et évoque dans la presse l'absence de suite donnée à sa demande de rendez-vous.

Monsieur le Président, méfiez-vous des signaux que vous envoyez au monde économique. Ne partez pas du postulat que l'attractivité et la situation économique du Grand Lyon sont acquises, qu'on peut les négliger pour s'occuper uniquement du cadre de vie des habitants.

L'attractivité de la Métropole est à la base de la qualité de vie sur notre territoire. Ne prenez pas de décisions pour le simple symbole et une satisfaction éphémère quand les enjeux sont tels, qu'il nous faut arbitrer la balance entre les avantages et les inconvénients. En somme, soyez pragmatique ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Oui, merci monsieur le Président. Je souhaite, par cette intervention, valoriser l'action économique de la Métropole au travers des différents rapports présentés aujourd'hui. Nous avons voté le soutien à l'entrepreneuriat qui intègre aussi la sensibilisation des jeunes. Nous avons voté le soutien aux étudiants entrepreneurs. Dans le rapport sur l'économie de proximité, c'est encore l'accompagnement de 150 porteurs de projets sous forme de binômes, parrains/entreprises.

C'est aussi le soutien à l'innovation dans nos pôles de compétitivité et le soutien à Lyonbiopôle, le lab santé, l'accompagnement de la filière alimentation. Si l'on ajoute les 750 000 € du présent rapport, c'est un peu plus de 2,6 M€ que nous délibérons aujourd'hui pour le soutien à l'économie.

Le présent rapport vient soutenir la transition dans notre industrie pour faire face aux enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et je voudrais insister sur deux points :

- le fil rouge qui guide l'action économique : dans chacun de ces rapports, il s'agit bien d'accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique, de promouvoir les coopérations, de rendre utile l'innovation. On a parlé de l'innovation tout à l'heure au service des habitants mais aussi de favoriser l'apprentissage et la formation pour développer les compétences et l'emploi et non au détriment de l'emploi et, bien sûr, de rendre encore plus attractifs les métiers de l'industrie auprès des jeunes, autrement dit, plus de coopération, plus d'innovation. Je pense qu'il faut aussi noter aujourd'hui plus de résilience pour la Métropole dans sa capacité à s'adapter aux risques, qu'ils soient climatiques, économiques, technologiques, démocratiques et, bien sûr, aujourd'hui, s'adapter aux risques sanitaires.

Je voudrais noter que la résilience, ce n'est pas le repli ou l'isolement, c'est tout sauf une vision pessimiste, ce n'est pas du tout stagné, c'est plutôt l'innovation et la coopération autour de l'alliance des territoires, donc l'alliance entre territoires urbain et rural et aussi avec les territoires voisins dont, bien entendu, celui de Saint-Étienne

Pour appréhender cette notion de résilience, je vous renvoie aux travaux du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dont le siège est à Bron, sous la tutelle de deux Ministères à la transition écologique et à la cohésion des territoires et qui a édité, déjà en 2018, un guide complet sur la résilience des territoires tout à fait intéressant.

Je pense qu'un des exemples de la résilience à appliquer aujourd'hui, par exemple, est à la régie publique de l'eau. C'est bien de garantir aujourd'hui, en 2021, qu'on pourra boire de l'eau potable en 2050. C'est cela l'anticipation autour de la question de l'économie. Je sais que notre Vice-Présidente, sur cette notion de résilience, sera fidèle à cette ligne.

- le deuxième point sur lequel je veux insister, c'est le soutien à notre recherche. Les pôles de compétitivité sont au cœur des liens entre économie, recherche et innovation au service des habitants. C'est le cas pour la science du vivant et la santé. On parle bien de fertilisation croisée entre recherches publiques et privées. On peut citer le soutien au Foodtech AURA qui est porté par l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes), qui est une école, un établissement d'enseignement supérieur, l'idée étant de rendre l'innovation utile à l'alimentation de demain et à la santé dans l'assiette.

Je voudrais terminer par quelques illustrations du lien recherche, économie, insertion. Nous délibérons sur Lyonbiopôle qui intègre la santé publique vétérinaire et le concept d'une seule santé ou la santé globale et les liens entre l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'OIE qui est l'organisation mondiale pour la santé animale. Je vous rappelle que c'est étudier les maladies qui se transmettent des animaux vertébrés à l'homme, les zoonoses.

Je ne vous fais pas de dessin aujourd'hui sur le côté pathogène du virus et à Marcy l'Etoile, nous avons un partenaire hors pair avec VetAgro Sup (Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation) qui est la première école vétérinaire créée au monde, et qui est au cœur de cet enjeu.

Je voudrais aussi soutenir CLARA, le cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes. On a vu que la recherche fondamentale est dans les murs de Léon Bérard et au service immédiat des soignants, puisque c'est ce qu'on appelle la recherche translationnelle ; c'est-à-dire, la recherche qui fait le lien entre recherche fondamentale, dont le travail consiste à comprendre les mécanismes à l'origine du cancer, mais aussi tout de suite la recherche clinique pour évaluer l'efficacité et la tolérance des nouveaux traitements.

Puis, je voudrais finir en citant quelque chose qu'un certain nombre d'entre vous connaissent. C'est une chaire de recherche et d'enseignement à l'INSA (Institut national de sciences appliquées), l'innovation pour l'humanité en lien avec Handicap international qui est un très bon exemple de lien entre recherche et société. Innover pour réparer l'humain. Il y a bien des personnes qui ne peuvent pas avoir de prothèses dans le monde, dans les pays en guerre et cette chaire vise, à distance, à partir d'un simple ordinateur et un appareil photo, à faire en sorte de pouvoir traiter les données à Lyon, les transmettre sur place, là où il y a des imprimantes 3D, où on peut construire des prothèses à partir de déchets plastiques et de ressources locales et on est bien là, sur quelque chose qui allie recherches fondamentales dans notre Métropole, avec des écoles d'excellence et soutien à la société, que ce soit localement bien entendu, mais aussi à l'international.

Donc, en conclusion, promouvoir la résilience de façon scientifique et soutenir notre recherche, j'en suis garant et j'y suis attaché, y compris dans les liens et passerelles avec les services R&D des entreprises. Notre groupe votera ce rapport bien entendu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, la récente crise sanitaire a mis une nouvelle fois en exergue la nécessité de traiter la question de la réindustrialisation de nos territoires et de l'autonomie stratégique de l'Europe avec celle des enjeux sociaux et environnementaux.

Cette délibération autour de la transition industrielle nous donne l'occasion de démontrer, une nouvelle fois par l'action, que cette orientation n'est pas une utopie et que le cap que nous fixons est clair et assumé. Il s'agit :

- d'une part, d'enrayer la dynamique de desserrement industriel -d'étalement industriel- par une insertion équilibrée de ces types d'activités sur le territoire métropolitain,
- d'accompagner la transformation du secteur en favorisant le développement d'une industrie moins polluante, créatrice d'emplois et d'emplois d'avenir, et plus sûre,
- de favoriser une meilleure synergie des industries avec leur territoire et de retisser du lien avec les habitants, notamment par le biais de la médiation industrielle.

Pour mettre en œuvre cette transformation du tissu industriel vers la transition écologique, il est important d'anticiper l'évolution du secteur en soutenant l'innovation. En ce sens, les pôles de compétitivité, qui regroupent, sur des filières ciblées, à la fois des entreprises de toutes tailles, des laboratoires de recherche et des établissements de formation, constituent un appui incontournable. Et je pense que nous serons tous d'accord là-dessus !

C'est pourquoi, il est donc proposé ici, de soutenir huit pôles de compétitivité et clusters de notre territoire qui interviennent sur une diversité de secteurs : la chimie (avec Axelera), le transport et les mobilités urbaines (avec CARA et le cluster Mobilité active et durable), les textiles et matériaux souples (avec Techtera), la transition énergétique (avec Tenerrdis), l'éclairage (avec cluster Lumière) ou encore le numérique (avec le cluster Digital League et l'Espace numérique entreprise).

Néanmoins, notre responsabilité, en tant que Métropole, c'est d'en finir avec l'innovation pour l'innovation et d'apporter une vision stratégique de long terme. C'est de permettre à nos partenaires d'envisager sereinement la transition écologique, c'est de les pousser vers des filières d'avenir : les matériaux de demain, les énergies de demain, les transports et véhicules de demain, tout en les accompagnant avec des outils dédiés à cette transition, par exemple, par le biais du fond d'amorçage industriel.

Notre responsabilité, c'est d'être un levier de développement et d'imposer une logique partenariale, avec des alliances territoriales en favorisant le lien entre les branches industrielles (par exemple, via la Fabrique de l'avenir).

Notre responsabilité, c'est aussi de veiller aux finalités territoriales en termes de dynamiques économiques et d'emplois et de travailler à l'attractivité des métiers industriels.

Concernant les secteurs ciblés au travers de cette délibération, bien évidemment, comme dans toute politique, nous avons à faire des choix, les finances publiques ne sont pas un puits sans fond et il est important de fixer des priorités en favorisant des actions ciblées et efficaces au détriment, il est vrai, de financement d'actions de type colloques ou salons, d'autant plus sur des compétences qui ne sont pas du domaine de la Métropole et qui ont très peu de retombées territoriales. Je pense, notamment, à ceux qui œuvrent dans le secteur de la défense que vient d'évoquer monsieur Pélaez.

Je vous rappelle que la Métropole n'est pas compétente sur les questions de la sécurité mais, ne vous inquiétez pas, nos collègues à Lyon et Villeurbanne se sont saisis du sujet et ont d'ailleurs largement augmenté les effectifs de policiers que certains avaient diminués auparavant.

À notre échelon, c'est plutôt sur la cybersécurité que nous avons préféré agir : c'est pourquoi une mission spécifique de cybersécurité a été lancée au sein de notre collectivité, d'une part, pour sécuriser ses actifs, c'est-à-dire ses biens numériques, et d'autre part, comme autorité organisatrice à l'échelle du territoire de la Métropole aux côtés des industriels. Un volet "cyber" a également été intégré dans le cadre des missions de l'Espace numérique entreprise.

En conclusion, je dirais, aujourd'hui, force est de constater que les grandes réorientations politiques, qui sont capables de questionner en profondeur notre système économique et de proposer un futur vertueux, tourné vers le bien commun, sont portées par des majorités écologistes. Combien d'entre nous ont, d'ailleurs, même été surpris de la grande attente des acteurs économiques du territoire considérant nos nouvelles orientations comme autant d'opportunités de développement économique, avec enfin d'ailleurs, une réponse à leurs attentes de trouver du sens à leur action. Une recherche de sens que beaucoup d'employeurs constatent d'ailleurs chez leurs salariés, chez leurs agents, chez leurs ingénieurs.

Nous observons, également, au niveau national une mobilisation grandissante des acteurs industriels engagés en faveur de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire ou soucieux de l'empreinte écologique de leurs activités.

Pendant ce temps-là, certains de nos opposants restent bloqués sur une vision des écologistes qui seraient, selon eux, "anti-entreprises" et qui ne correspond pas tant d'ailleurs à une réelle inquiétude, sur laquelle nous pourrions échanger, sur laquelle nous pourrions les rassurer, mais plutôt à un timing en forme de tourne-disque rayé : la Métropole est antisociale, anti-démocratique, anti-économique et on recommence anti-sociale, anti-démocratique, anti-économique ! Et c'est un peu à l'infini !

Voilà, nous avons hâte de découvrir quel sera le thème du mois de mai ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je rappelle que madame Baume, Vice-Présidente, ne prend pas part au débat et au vote pour des questions de conflits d'intérêt mais je crois qu'elle a déjà apporté un certain nombre de réponses aux questions posées en commission et qu'elle le fera naturellement avec plaisir à chaque commission comme elle le fait à chaque fois.

Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté, Mme Emeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

Je vous donne les résultats du vote des dossiers n° CP-2021-0433 et n° CP-2021-0434, adoptés tous les deux à l'unanimité, avec 58 et 62 voix pour.

N° CP-2021-0436 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerdis et Cancéropôle CLARA - Prolongation de la durée des soutiens aux projets de R&D QAlcar, Matibat, Etincels2, Pridyn, DESIRE et isoADC - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0436. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Il s'agit d'un ajustement technique dû au retard pris à cause de la crise sanitaire dans différents projets de R&D rattachés aux différents pôles de compétitivité que nous suivons. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a une demande du groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci. Je me fais-là le relais d'une demande constante de notre groupe pour avoir un bilan de l'impact de ces politiques en termes de créations d'emplois. La question fondamentale, on est bien conscient des avantages de mutualiser des synergies qui peuvent exister, mais la question est de savoir si l'investissement de la collectivité débouche effectivement sur la création d'emplois pérennes de qualité sur le territoire.

Et pour le moment, n'ayant pas une vision un peu globale ou en tout cas un bilan un peu rétroactif sur ces dernières années, cela nous paraît un peu... disons que nous allons nous abstenir sur cette délibération en attendant d'avoir, et je vous demande s'il est possible que nous puissions en avoir présentation, un bilan un peu exhaustif de l'impact en termes de créations d'emplois de ces différentes politiques, sans pour autant remettre en cause fondamentalement la délibération qui nous est soumise. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame la Vice-Présidente !

Mme la Vice-Présidente BAUME : Chers collègues, comme je l'ai indiqué à certains en aparté de la commission, je vous rappelle juste mais je pense que vous avez cette donnée en tête qu'un emploi dans l'industrie, c'est 3,5 environ emplois induits. C'est pour cela que nous avons dialogué avec chacun de clusters et des pôles de compétitivité pour regarder au plus proche l'impact des projets qu'ils nous soumettent maintenant.

Il ne vous aura pas échappé que cette délibération n° CP-2021-0436 est une continuité de travaux lancés au précédent mandat, voilà pourquoi on le soumet à votre vote. Pour ce qui est de la suite, je propose qu'en aparté, sauf avoir l'accord de l'ensemble des groupes, nous travaillions cette question de l'intensité en emplois de nos politiques publiques, en particulier justement vers l'industrie. Enfin, je vous propose qu'on monte un groupe de travail sur le sujet.

Par ailleurs, monsieur Pélaez, je vous transmettrai pas écrit l'ensemble des réponses pour Tenerrdis, le cluster Lumière ainsi que MAD. Vous imaginez bien que je les ai vu chacun et que cela a été ajusté avec eux, en particulier, le cluster Lumière et pour ce qui est du cluster EDEN, nous le partagerons vraiment ensemble, parce qu'en tout cas, pour ce qui est du bilan qui nous a été transmis, il y a eu des participations à des salons internationaux défense, ce n'est absolument pas sécurité et j'ai bien noté qu'il y avait uniquement 25 % d'entreprises locales dans ce cluster EDEN et je pense que vous le savez, j'en ai parlé de vive voix avec monsieur Gérard Collomb, lui-même, vendredi dernier lors d'un rendez-vous qu'il avait avec Béatrice Vessiller mais je vous mettrai cela par écrit, sans aucun problème.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

Pour la délibération n° CP-2021-0435 précédente, elle a été votée à l'unanimité avec 60 voix pour.

N° CP-2021-0440 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre culturel de Ouadada pour l'organisation de la 6ème édition du festival "Eclotions urbaines" dans le cadre de la coopération Métropole de Lyon - Porto Novo - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0440. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au centre culturel de Ouadada au Bénin, à Porto Novo, donc une ville avec laquelle nous avons une collaboration depuis de nombreuses années. Et cette subvention s'inscrit dans le cadre, globalement, du remplacement des actions qui n'ont pas pu être menées cette année du fait de la Covid-19, puisque nous sommes surtout sur une très importante collaboration autour du projet Porto Novo ville verte et qui est très intéressant, et qui est un projet à long terme qui concerne l'urbanisme à Porto Novo. La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, ainsi la Métropole de Lyon veut engager une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre culturel de Ouadada, au titre de soutien à l'organisation d'un festival appelé "Eclotions urbaines" dont l'objectif serait la restauration et la valorisation des places publiques et des places traditionnelles de la capitale du Bénin pour un budget total d'un montant de 85 000 € financés entièrement par des fonds publics français, issus de la Métropole de Lyon et de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise.

Le festival "Eclotions urbaines" propose dans cette édition 2021 sur le thème de "Porto Novo Ville Verte", le projet d'un nouvel atelier de réhabilitation du patrimoine d'une place traditionnelle de la ville selon une méthode inclusive et un processus structuré en plusieurs phases, ainsi que la programmation de plusieurs événements culturels.

Alors, pardon d'être direct, mais avec le profond respect que nous pouvons avoir pour nos amis Béninois, pourriez-vous nous expliquer en quoi est-ce le rôle de la Métropole de Lyon de financer ce type de projet ?

Au cas où cela vous aurait échappé, nous sommes toujours en pleine crise sanitaire et à l'aube d'une triste crise économique et probablement démocratique. Nos habitants sont, à juste titre, inquiets et en attente d'une puissance publique forte, à leurs côtés, en capacité d'intervenir sur ses compétences et pour leur sécurité.

A l'instar des immenses besoins d'aménagements de nos centres urbains et de nos places publiques, de nos cœurs de bourg, des plaintes nourries de nos habitants sur les dégradations de nos voiries ou le manque d'investissement dans des transports en commun structurants pour notre territoire, lui aussi soumis à une intense pression démographique et urbaine... Ne serait-il pas plus pertinent, monsieur le Président, de prioriser nos efforts pendant au moins la durée de cette crise ?

Les habitants de la Métropole comptent sur notre engagement et notre sens de la mesure, pas sur une solidarité qui sert de prétexte à toutes les fantaisies et à tous les excès. C'est pourquoi notre groupe votera contre cette attribution de subvention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci ! Je rappellerai simplement notre attachement mais je crois qui est partagé d'ailleurs par un très grand nombre des Conseillers de la Métropole, quels que soient les bancs, de l'action de la coopération internationale et de l'importance de ces actions.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

Pour la délibération n° CP-2021-0436, adoptée à l'unanimité avec 64 voix pour.

N° CP-2021-0444 - développement solidaire et action sociale - Plan de relance métropolitain - Mesures d'accompagnement des ménages - Suite du fonds d'urgence pour les dépenses de loyers et de charges de copropriété - Création de l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement (ADEL) - Approbation du Règlement des aides - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0445 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL), prévention des expulsions et inclusion par le logement - Programmation et engagement financier 2021 - Demande de participation financière - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 - Conventions type - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0444 et CP-2021-0445. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président, nous allons dans le rapport n° CP-2021-0444 évoquer l'aide exceptionnelle aux dépenses de logements. La crise sanitaire est désormais une crise économique et une crise sociale et on ne peut plus ignorer que ces crises s'installent dans la durée. Ce sont les familles les plus modestes qui sont fragilisées, des actifs, des salariés se retrouvent dans la précarité et le droit commun ne suffira pas à faire face.

Le fonds d'urgence qui a été créé en juin 2020 a permis d'aider plus de 500 ménages à faire face à leurs dettes de logements. Toutefois, de nombreux ménages ont priorisé le paiement de leurs loyers ou de leurs charges, afin de ne pas constituer de dettes et se retrouvent aujourd'hui dans des grandes difficultés financières sur d'autres volets : l'énergie, l'alimentation, la santé et, n'entrant pas dans le cadre établi en 2020, ils n'ont pas pu être soutenus par ce fonds. C'est pourquoi, nous avons souhaité, à l'approche de la fin de la trêve hivernale et dans le souci de prévenir les expulsions locatives, faire évoluer ce fonds d'urgence.

Avec l'aide exceptionnelle aux dépenses de logements (ADEL), il s'agit de permettre aux locataires et aux propriétaires occupants, ayant connu une baisse significative de ressources, une perte d'emploi, une baisse de salaire, chômage, chômage partiel, baisse significative de ressources liée aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire, de faire face aux dépenses de logements passées ou à venir et c'est notamment le principe de l'aide à la quittance dans ce deuxième point et ainsi contribuer évidemment à l'amélioration de leur situation.

ADEL est doté d'un budget d'1M€. Cette aide sera conditionnée à des plafonds de ressources, tout en ayant la volonté -vous l'aurez compris- d'inclure les travailleuses et travailleurs fragilisés par la crise. Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Il y a cinq demandes d'interventions, tout d'abord, le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, il est proposé à travers ce rapport, de transformer le fonds d'urgence pour les dépenses de loyers et de charges de copropriété, que la précédente majorité avait créé en juin 2020 -comme cela vient d'être dit- et ce, au sortir de la première vague de la crise sanitaire, une aide exceptionnelle aux dépenses de logement (ADEL), en élargissant ainsi le périmètre du dispositif aux dettes contractées du fait d'impayés de loyers ou de charges, ainsi qu'aux quittances, pour prévenir les difficultés.

Si le premier fonds avait un caractère exceptionnel, il a montré toute sa pertinence durant l'année écoulée et vraiment nous nous en réjouissons.

Il a ainsi permis, à date, d'accompagner plus de 500 ménages, pour une aide moyenne de 1 114 €, dont 95 % de bénéficiaires locataires.

Cependant, nous notons que, parmi ces locataires, seuls 26 % sont issus du parc privé, alors qu'il existe, d'ores et déjà, le FSL (Fonds de solidarité pour le logement) et que le fonds d'urgence avait été principalement créé pour le parc privé, dépourvu d'aides pour faire face.

Il semble qu'un certain nombre de biais ait été pris dans la promotion de ce dispositif, très orienté vers les bailleurs sociaux, contrairement au but visé à l'origine.

Par ailleurs, ce fonds devait faire l'objet d'une communication spécifique auprès des étudiants, ce qui n'est visiblement toujours pas le cas, à la suite des travaux du groupe de travail sur la précarité étudiante : nous l'avions porté, nous l'attendons toujours et il se fait tard. Nous le regrettons vraiment, tout comme certains étudiants qui nous ont confirmé n'avoir reçu aucune information à ce sujet.

Enfin, nous nous sommes aperçus en janvier que l'accès aux informations sur le fonds d'urgence était très limité, voire inexistant : aucun élément sur le site de la Métropole, difficultés à accéder à la page dédiée sur Toodego, etc.

Si cette nouvelle aide, l'ADEL, a vocation à se pérenniser, il serait préférable qu'elle vienne bien en complément des aides du FSL, en ciblant mieux les Grand Lyonnais modestes et de la petite classe moyenne vivant dans le parc privé et connaissant ces derniers mois de grandes difficultés à financer leurs dépenses de logement et nous pensons aussi aux travailleurs pauvres.

Nous soutenons donc ce changement d'outil, avec un périmètre élargi, mais nous vous appelons à faire preuve de vigilance sur le public visé et à faire preuve d'ambition dans la communication déployée.

Le logement, c'est le début de tout. Cela peut aussi être un poids, quand l'on perd son emploi, que l'on voit son salaire diminué, que la famille s'agrandit. Et cela, c'est le quotidien de nombreux Grand Lyonnais depuis plusieurs mois, depuis que cette crise sanitaire est venue bousculer nos vies.

Donnons donc de l'ambition à cet outil pour répondre à ces enjeux majeurs. Je vous remercie de votre attention et nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, pour le groupe Synergies-Métropole, madame Fournillon.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président, bonjour, mon intervention va être brève sur cette délibération, l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement et celle du fonds de solidarité pour le logement, et bien évidemment, le groupe Synergies votera favorablement les deux délibérations.

La crise d'origine sanitaire que nous traversons a une dimension sociale qui ne saurait être négligée. Les restrictions et les répercussions économiques qui en découlent ont un impact sur les plus précaires et les plus vulnérables. Le budget logement pèse lourdement dans le portefeuille de certains ménages. Les fins de mois sont difficiles, voire aujourd'hui intenable pour certains.

Nous nous réjouissons, bien évidemment, que le dispositif mis en place par le précédent Exécutif lors du premier confinement, autour du fonds d'urgence pour les dépenses de loyers et de charges, soit confirmé et pérennisé au travail de la création de l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement, l'ADEL.

De la même manière, nous approuvons l'augmentation des crédits pour le fonds de solidarité pour le logement (le FSL) qui permet d'aider les ménages les plus en difficulté sur différents volets : accès au logement, maintien dans le logement, impayés d'eau et d'énergie, etc. On voit bien, avec l'augmentation du nombre de dossiers traités et acceptés, que ce fonds répond à des besoins réels, bien accrus par le contexte que nous connaissons.

Je souhaite, cependant, alerter sur le fait que ces dispositifs sont encore largement méconnus. Cette méconnaissance alimente, sans nul doute, un taux de non-recours de la part des ayants-droits dont il serait intéressant de connaître la proportion.

Le groupe de travail métropolitain sur la précarité étudiante avait notamment mis en exergue le fait que le public étudiant était très mal informé de l'existence de ces fonds, et que peu d'entre eux y avaient eu recours puisque même les acteurs qui les accompagnent n'en avaient pas connaissance.

L'enjeu de l'information et de la communication autour de ces deux dispositifs est donc essentiel. Et nous considérons qu'il faut encore pousser les feux, afin que l'ensemble des acteurs de l'aide sociale et de l'habitat orientent les ménages vers ces fonds lorsqu'ils y ont droit.

Nous souhaitons donc que la communication auprès des réseaux professionnels, comme du grand public, soit renforcée et bien explicitée, afin de mieux faire connaître l'ADEL et le FSL et nous vous remercions de nous informer de la manière dont cette communication pourra être développée, afin d'assurer un taux de recours qui permette d'être à la hauteur de l'ambition solidaire de notre Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller BENZEGHIBA : Monsieur le Président, je vous remercie. Monsieur le Vice-Président, madame, monsieur, chers collègues, nous sommes satisfaits car cette délibération réaffirme clairement le volet solidaire de la politique métropolitaine. Comme cela a été dit préalablement, cette aide exceptionnelle correspond à une adaptation d'un dispositif enclenché en juin 2020 sous l'ancien Exécutif, dispositif qui prend encore plus de sens au vu de la crise sanitaire mais aussi économique et sociale que nous vivons, d'où cette volonté de le poursuivre, en l'adaptant.

Il faut rappeler que les ménages les plus touchés par la crise le sont de manière multiple : et notamment emploi, santé, alimentation, etc. Le logement étant très souvent priorisé, il vient donc fragiliser les autres postes de dépenses, comme cela a été dit.

Face à la durée de la crise, la démarche engagée à travers cette aide est donc à la fois utile et pertinente.

Un des objectifs étant précisément d'amortir les effets de la crise sur les publics les plus fragiles, y compris les publics dits "actifs" fragilisés par la conjoncture.

La première évolution à mettre en avant -cela a été dit- est l'effort de simplification qui est réalisé, afin notamment de limiter le non-recours. Les modalités de saisine mais aussi la période concernée (allant de fin mai à fin décembre) vont concourir à cet objectif. Il faut rappeler que le non-recours accentue non seulement les inégalités mais crée au final un surcoût pour la collectivité. Cette démarche "d'aller vers" traduit donc l'évolution de la philosophie de ce fonds : un dispositif mieux adapté pour une politique plus efficace.

La seconde évolution, dans la lignée de celle qui précède, concerne la précarité étudiante. Le groupe de travail sur la précarité étudiante, présidé par Jean-Michel Longueval, avait identifié le faible recours des étudiants au FUI (Fonds unique interministériel), et ce, alors que les étudiants sont globalement très affectés par la crise.

L'enjeu de cette nouvelle aide est donc bien de cibler aussi les étudiants, fussent-ils locataires du parc privé ou du parc social. Les différents services ont, d'ores et déjà, constaté une hausse des demandes dans ce sens depuis décembre 2020. Des communications ont été faites par les acteurs universitaires, que ce soit des associations, lyoncampus.fr ou *via* les universités elles-mêmes, etc., pour encourager à solliciter le fonds et maintenant l'aide. Cela va se poursuivre avec toujours la volonté de toucher le maximum de public concerné.

Enfin, le travail de coordination, de suivi et d'évaluation sera pérennisé à travers les comités de suivi.

Nous, groupe "Socialistes la gauche sociale et écologique et apparentés", sommes pleinement en phase avec la nature de ce dispositif, tout comme ses modalités d'exécution et en profitons pour saluer l'ensemble des services et structures engagés pour mener à bien cette aide exceptionnelle à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, ce rapport est à la fois une continuité et une nouveauté. Les mesures d'accompagnement des ménages dans le cadre du plan de relance métropolitain avaient déjà été mises en place sous la présidence de David Kimelfeld et la prévention des aides aux logements pour limiter, notamment, les expulsions locatives faisaient déjà l'objet de mesures spécifiques.

La création d'une aide exceptionnelle aux dépenses de logements, dite "ADEL", est donc plutôt une refonte avec des orientations et des objectifs en évolution.

Au regard du montant du budget consacré, soit 1 M€ et des actions en partie nouvelles, notre groupe avait sollicité que ce rapport soit présenté en Conseil métropolitain, ce que vous avez refusé. Nous ne pouvons que regretter ce choix, car ce rapport aurait dû être débattu en présence de tous les Conseillers et les Grand Lyonnais auraient pu avoir accès aux débats.

Au-delà de la forme, cette aide d'urgence, mise en place pour aider les locataires ou les propriétaires qui seraient en difficultés financières, nous interroge. Elle vient en complément d'aides pérennes comme le FSL et les aides des CCAS (Centre communal d'action sociale). Or, nous observons dans nos différents CCAS que les demandes d'aides pour impayés de loyers n'ont pas augmenté de manière significative pendant la crise sanitaire.

Aussi, comment avez-vous fixé le montant du budget à 1 M€ ? Ce ne sont pas les 1 080 ménages qui ont sollicité une aide qui peuvent expliquer ce budget. Nous aurions souhaité une étude prospective plus détaillée, avec des détails par critère d'attribution et évaluer l'impact sur le nombre de ménages et le nombre de personnes concernées.

Loin de remettre en cause la nécessité de soutenir les personnes en difficultés financières majorées par la crise sanitaire, ce qui interroge est la multiplicité des aides et donc leur cohérence. C'est pourquoi nous regrettons, encore une fois, qu'il n'est pas prévu de lien d'instruction avec les communes, ni même un parcours d'accueil qui permettrait un suivi sur le long terme et non pas un empilement des aides éparses.

Comme vous pouvez le comprendre, encore une fois nous regrettons votre manque d'ouverture au débat et au dialogue qui auraient permis de travailler ensemble et de proposer des améliorations à ces aides exceptionnelles. Je vous remercie pour votre attention et nous voterons favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BENAHMED : Merci monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, avec la crise sanitaire que nous traversons plane un risque toujours plus grand de décrochage économique et social pour un nombre croissant de nos concitoyens : la pauvreté menace de s'étendre toujours plus. Preuve s'il en est, le nombre de bénéficiaires du RSA qui a fortement augmenté depuis mars 2020 dans notre Métropole, dans notre Région, et plus largement, dans l'ensemble du pays. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre, bien triste rendez-vous annuel, rappelle une fois de plus combien le mal-logement et le "sans-abrisme" rongent et menacent notre société.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, les ménages modestes et les plus pauvres voient leurs conditions de vie menacées par la crise sanitaire, notamment sur la question du logement qui -on le sait- est un besoin primaire.

C'est pourquoi je tenais, au nom du groupe Les écologistes, à saluer l'engagement fort et volontariste de notre collectivité en matière de politique sociale du logement ! L'aide exceptionnelle aux dépenses de logement (l'ADEL) que nous votons aujourd'hui et qui s'inscrit -il faut le rappeler- dans la continuité d'un premier dispositif voté en juin 2020, sera précieuse dans l'aide qu'elle apportera à tous les ménages ayant connu une baisse significative de ressources du fait de la crise sanitaire, et nous le savons, ils sont de plus en plus nombreux !

Cette aide "ADEL" conserve son objectif initial : aider les ménages en difficulté à faire face à leurs dépenses de logement. Mais elle comporte une évolution notable par rapport au précédent dispositif : elle ambitionne de prévenir et d'éviter les situations d'endettement qui, une fois installées, sont plus difficiles à résoudre et menacent de faire basculer les ménages dans le cercle vicieux de la pauvreté. À son échelle, cette aide est donc un rempart supplémentaire contre la pauvreté.

Certains d'entre vous ont regretté que cette décision ne soit pas votée en Conseil métropolitain, mais je voulais rappeler que nous ne pouvions attendre le mois de juin, et donc la fin de la trêve hivernale, pour voter la reconduction de ce dispositif. Il y avait d'autant plus urgence que la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales frappent et menacent de s'installer dans la durée !

Dans la droite ligne de cette décision, nous voterons également aujourd'hui le renforcement des crédits du fonds de solidarité pour le logement, à hauteur de 10 %, qui est dans un même objectif de prévention des expulsions locatives, mais aussi qu'une nouvelle stratégie de "Métropole accueillante hospitalière", que je voulais saluer. Dotée de 8,6 M€ pour le mandat à venir, cette décision apportera, elle aussi, sa pierre à l'édifice métropolitain de lutte contre le "sans-abrisme" et en faveur de conditions d'existence dignes.

Vous l'aurez donc compris, le groupe Les écologistes votera pour cette décision car l'engagement de la Métropole contre la pauvreté, pour des conditions d'existence dignes est indispensable en faveur d'un logement digne pour toutes et tous ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous pour vos interventions. Je mets ce rapport n° CP-2021-0444 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Nous passons au vote du dossier n° CP-2021-0445 dans la foulée.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité :

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation AJD Maurice Gounon, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Séverine HEMAIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association SOLIHA, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Je vous donne les résultats de la délibération n° CP-2021-0440 qui concernait la subvention au centre culturel de Ouadada. Elle a été adoptée avec :

- 49 voix pour,
- 10 voix contre.

Présidence de madame Emeline Baume

N° CP-2021-0447 - développement solidaire et action sociale - Métropole accueillante et hospitalière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0447. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci, permettez-moi de dire quelques mots pour présenter ce rapport et en vous indiquant, d'ores et déjà, que l'avis de la commission est favorable.

Nous parlons, là, de la politique d'hospitalité. Depuis 2020, la Métropole s'est engagée dans une politique d'hospitalité qui s'est concrétisée par différentes actions à la fois liées à la mise en œuvre du plan "zéro remise à la rue", au côté de l'État mais aussi à des actions, comme la sortie dans la dignité du squat de l'ancien collègue Maurice Scève dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Nous profitons de cette délibération pour présenter les principaux objectifs de cette politique de l'hospitalité et nous allons évidemment donner des indications de budget.

Cette politique vise à réduire toutes les formes de sans-abrisme et d'habitat précaire et permettre à toutes et tous de vivre dans la dignité. D'abord, nous travaillons à l'accès direct au logement pour les personnes sans domicile ayant un statut administratif et des ressources adéquats.

Ensuite, nous recherchons et nous mettons en place des solutions d'hébergement pour les personnes ne relevant pas du logement ordinaire. C'est la création et le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement comme les *tiny houses* et les *tiny villages*, des logements vacants en attente d'un nouvel usage et c'est notamment le logement intercalaire mais aussi la mobilisation des hôtels ou encore l'accueil citoyen qui se développent sur notre Métropole. C'est la mise en sécurité de site, la fourniture d'équipements *minimum* qui permettent d'assurer la dignité des personnes sur les sites occupés.

Le troisième objectif, en partenariat avec les associations, concerne des interventions sociales pour favoriser l'accès au droit et au dispositif existants : alimentaire, social et santé, etc.

Enfin, nous agissons pour permettre aux personnes de tisser des liens avec l'ensemble des citoyens, à travers des dispositifs qui concernent la culture, le sport, la formation professionnelle.

Aujourd'hui, il s'agit de prévoir des crédits d'investissement permettant à la Métropole de créer des conditions d'accueil des personnes sans domicile et ces crédits, pour la période 2021 et 2026, s'élèvent à 8,6 M€ et de prévoir des subventions de fonctionnement pour l'année 2021, avec d'une part, des crédits permettant d'apporter des conditions de vie dignes aux personnes en habitat précaire et, d'autre part, des crédits visant à accompagner les personnes relouées dans le cadre des compétences de la Métropole, notamment au titre de la protection de l'enfance et ces crédits, pour la période 2021, s'élèvent à 2,100 M€.

La décision porte également sur l'attribution de subventions à des associations pour 2021, à hauteur de 191 600 € en investissement et à hauteur de 362 000 € en fonctionnement.

Pour terminer, je souhaite quand même préciser que cette politique de l'hospitalité doit beaucoup au partenariat solide entre la Métropole et les communes et nous reviendrons d'ailleurs dans la prochaine Commission permanente sur l'adoption de deux conventions tripartites avec un certain nombre de communes.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci monsieur le Vice-Président. Deux temps de parole ont été demandés, tout d'abord le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Mes chers collègues, je me réjouis de m'exprimer au sujet de la mise en place de cette politique pour une Métropole accueillante et hospitalière.

En tant que Présidente de la commission développement solidaire et action sociale de cette Métropole, mais aussi, bien sûr, comme adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux solidarités et à l'inclusion sociale, je suis particulièrement sensible à ces questions et souhaite que la Métropole de Lyon puisse encore renforcer sa politique de solidarité.

Le projet de notre majorité consiste à construire une Métropole accueillante et hospitalière, qui érige les principes d'humanisme et de solidarité au cœur de son projet politique.

Mais cette ambition sociale, solidaire et humaniste doit, je crois, traverser l'ensemble de nos politiques publiques. C'est ce que nous faisons avec ce projet, en traitant la précarité, la pauvreté, le sans-abrisme ou le mal logement.

Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la pauvreté une fois installée, mais d'envisager cette question dans une approche multifactorielle, liant les problématiques sociales, psychosociales, économiques et de logement.

Notre but est bien de lutter efficacement contre les situations sociales parfois dramatiques, mais surtout, quand cela est possible, de prévenir ces situations.

C'est ce que nous faisons quand nous mobilisons les leviers métropolitains pour faciliter l'accès aux droits ou en renforçant l'accompagnement social. Ce sont ainsi 28 projets pilotes en matière d'accompagnements qui seront reconduits, pour bénéficier à plus de 400 personnes.

Mes chers collègues, nous le savons, nous avons un impératif à agir. Plus encore après un an de crise sanitaire, qui a considérablement aggravé nombre de situations sociales, parfois déjà fortement dégradées. Rappelons que le confinement du mois de mars 2020 a privé bon nombre des plus fragiles, je pense, notamment, aux personnes sans domicile, d'un accès vital aux solidarités leur permettant d'avoir accès à l'hygiène ou à l'alimentation, aux besoins essentiels, à des conditions de vie dignes.

Nous ne devons pas laisser la crise sanitaire se transformer en drame social. Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à une situation où près de 20 000 personnes sont dépourvues de logement sur notre territoire, dont 2 500 au moins vivent à la rue ou dans des conditions extrêmement précaires et inacceptables.

Aussi, c'est un projet ambitieux et cohérent que nous présentons aujourd'hui. Nous nous engageons pour lutter efficacement contre le sans-abrisme, en nous fixant pour objectif de réduire de moitié le nombre de personnes dormant dans la rue.

Cela, nous le ferons en développant une offre de logement et d'hébergement adaptée, pour accueillir les personnes en grande difficulté en mobilisant le foncier métropolitain ou en proposant des solutions *ad hoc*, je pense notamment au développement de l'accueil et du logement intercalaire, dans des *tiny houses*, de l'hébergement citoyen ou de l'hébergement collectif ou semi-collectif.

C'est un investissement de 8,6 M€ pour le mandat qui nous permettra d'atteindre nos objectifs en investissant dans des logements modulaires et en améliorant les hébergements existants.

Mais cette politique passe aussi par un meilleur accès et un maintien dans le logement. Nous devons prévenir les "sorties sèches" des dispositifs d'aide sociale et d'aide à l'enfance et mobiliser les services et les partenaires de la Métropole.

C'est la politique que nous conduisons avec le projet "zéro remise à la rue", aux côtés de l'État, des bailleurs et de nos partenaires associatifs.

Enfin, nous savons qu'un toit ne suffit pas, il nous faut venir en aide aux plus démunis, en leur permettant d'entrer dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour sortir durablement des situations de pauvreté.

Ainsi, ce sont 1 600 000 € qui seront alloués à l'accompagnement des personnes relogées par la Métropole de Lyon. Par ailleurs, 550 000 € de subvention sont prévus pour fournir aux occupants de l'habitat précaire, un soutien alimentaire, permettre l'accès au droit et à la santé. Nous nous engageons également dans l'amélioration des conditions de vie matérielle au sein des squats ou des campements, en permettant une amélioration technique, sanitaire et une sécurisation des sites occupés.

La solidarité, l'accueil et l'humanisme sont l'affaire de tous et la mobilisation de l'ensemble de nos acteurs sur notre territoire. C'est une condition *sine qua non* de notre réussite.

J'en finirai, mes chers collègues, par dire que je me réjouis que cette politique puisse être adoptée aujourd'hui et mise en œuvre demain.

La Métropole fait ainsi la démonstration, aux côtés des communes qui la composent, de ses partenaires institutionnels et associatifs également, que faire solidarité est possible. Notre groupe, à travers ses élus et leurs engagements territoriaux, participera activement aux côtés du Vice-Président au développement et à la concrétisation de cette politique d'accueil et d'hospitalité. Nous voterons, bien entendu, favorablement ce rapport. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CORSALE : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération que l'on nous impose en Commission permanente nous interroge.

Il est devenu habituel de découvrir en commission solidarité des rapports en direction d'un public ciblé, avec des montants très importants et des actions tous azimuts.

Outre le fait que cette Métropole soit "accueillante et hospitalière", -ça c'est vous qui le dites !- vous avancez que le sans-abrisme touche majoritairement des personnes immigrées qui ne peuvent en raison de leur situation administrative, accéder à un logement : donc vous parlez de personnes qui ne sont pas en situation administrative en conformité avec la loi ?

Quand vous évoquez la résorption des squats et des bidonvilles en relogant ces personnes, vous n'ignorez pas que d'autres se formeront sur les communes et que vous créez un sas d'entrée à l'immigration non maîtrisée et à ses conséquences que nombre de nos concitoyens subissent.

Vous qui apparemment avez du cœur, savez-vous que des familles, qui ne sont pas dans un parcours migratoire et qui sont à l'emploi, attendent depuis de nombreuses années un logement... Pour ces familles, vivre dans leur voiture ou être hébergé ne relève pas des conditions de vie dignes et adaptées !

Vous nous expliquez vouloir faire l'acquisition ou construire des programmes sur des sites sans en préciser les lieux. Quant au marché de 500 000 € pour meubler ces logements, il est injustifié ; des familles dans nos communes ainsi que des jeunes qui commencent un emploi se tournent vers les structures solidaires (association Emmaüs etc.) ou achètent des meubles et de l'électroménager d'occasion, et en plus monsieur le Président, c'est écolo !

Les habitants de la Métropole apprécieront que des milliers d'euros soient dépensés pour "accueillir", alors qu'ils arrivent tout juste à "boucler " leur fin de mois !

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci. Est-ce que, monsieur le Vice-Président, vous voulez répondre, commenter ?

M. le Vice-Président PAYRE : Non, je précise simplement qu'il n'a pas été question de distinction de nationalités et que c'est effectivement un combat contre la rue et donc, la Métropole hospitalière et accueillante, c'est celle qui accueille dignement l'ensemble des personnes qui seraient susceptibles, si elles n'étaient pas accueillies, d'être la rue et c'est donc cela notre position.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Je propose qu'on ouvre le vote pour cette délibération n° CP-2021-0447.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Présidence de M. Bruno Bernard

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de vote des délibérations n° CP-2021-0444 et n° CP-2021-0445 : adoptées à l'unanimité avec 62 voix et 60 voix.

N° CP-2021-0451 - éducation, culture, patrimoine et sport - Saint Fons - Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0451. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonjour, il s'agit maintenant d'approuver l'avant-projet définitif de l'opération de restructuration du collège Alain de Saint Fons.

Pour vous brosser le programme général, il s'agit d'un collège qui a été créé en 1972 et qui n'a jamais été réhabilité depuis. Il a un effectif d'environ 700 élèves. C'est un collège qui est en éducation prioritaire renforcée, ce qu'on appelle les REP+, et il dépend également du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) de la Vallée de la chimie.

La réhabilitation avait été lancée en 2018. Le programme avait d'abord été évalué à 9,7 M€, puis à 9,9 M€. Je vous signale, et j'insiste sur ce fait, que l'évaluation avait été établie hors taxes et non pas toutes taxes comprises, ce qui augmente, bien évidemment, le prix à la sortie.

Nous vous proposons aujourd'hui d'ajouter 1,3 M€ à l'évaluation qui avait été faite *a priori*. Ce financement complémentaire est lié aux aléas sur l'évolution du projet. Alors, je voudrais déjà vous signaler que ce collège bénéficie d'un dispositif Totem qui est soutenu par l'Education nationale et par la Métropole. C'est un dispositif qui valorise l'image du collège autour d'un projet collectif et là, en l'occurrence, c'est sur l'aménagement des espaces.

Donc, l'ensemble de la communauté éducative, les enseignants, les parents, les agents et les élèves, etc. ont travaillé sur des propositions d'aménagement des espaces, ce qui, d'une part, a conduit à la réévaluation du projet mais je voudrais quand même le signaler, qui a conduit aussi à renforcer notre référentiel des collèges et donc la contribution de la communauté éducative du collège Alain sert la Métropole dans l'adaptation de ses locaux aux besoins. C'est quelque chose d'assez important.

Alors, en dehors de l'aménagement des espaces, il y a d'autres raisons pour revoir le projet, l'une tient aux contraintes du PPRT, d'autres sont liées aux contraintes du projet urbain, et puis, il y a différents aléas qu'il a fallu prendre en compte.

Voilà pourquoi, mais vous avez cela de façon très précise dans le tableau, nous vous proposons une augmentation de 1,3 M€. Jusqu'ici, seulement la déconstruction des logements a été lancée ainsi que le déclassement de la loge. Cet été, on propose de vraiment démarrer les travaux pour les livrer avant même que le projet de ville soit finalisé. On part pour trois ans de travaux.

Et pour conclure, je voudrais vous dire également que dans cette réhabilitation, on inclut aussi un projet de réfection de la cour, avec lutte contre les îlots de chaleur urbaine et végétalisation et infiltration des eaux de pluie, pour vous rappeler que nous avons voté, lors du dernier Conseil métropolitain, une délibération spécifique sur un projet sur ces cours de collèges, et puis nous vous avons dit que l'ensemble des projets de réhabilitation et de construction incluraient cette lutte contre les îlots de chaleur urbain et en voilà la démonstration. Voilà, merci beaucoup pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Frier. Y a-t-il bien une intervention ?

Mme la Conseillère FRIER : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente et chers collègues, un programme de restructuration lourde du collège Alain, qui a été construit en 1972 à Saint Fons, a été décidé en 2017 avec une enveloppe financière envisagée de 9 775 000 €. La réalisation en cours fait apparaître de nouvelles contraintes ; de plus, le programme est modifié pour tenir compte de nouveaux besoins et de nouvelles adaptations à l'environnement. L'enveloppe doit donc être revue à la hausse : 1 300 000 €.

Elle avait été définie, vous l'avez rappelé, madame la Vice-Présidente, sur la base du référentiel des collèges métropolitains. On peut comprendre la complexité d'une opération de restructuration lourde avec déplacements de la demi-pension, de la salle polyvalente, mise en accessibilité, rénovation de l'enveloppe extérieure, déconstruction de bâtiments, réorganisation des espaces extérieurs, etc. et tout cela en site occupé.

Et on peut donc comprendre la hausse du coût de cette opération. La délibération apporte d'ailleurs les précisions nécessaires.

Mais reste que la décision d'affecter 1 300 000 € supplémentaires conduit à s'interroger plus largement sur l'exécution de la programmation des investissements.

Comment ce montant d'investissement supplémentaire est-il couvert :

- par la réduction d'autres investissements collèges ? Et nous connaissons les attentes des collèges. Les exemples sont nombreux, qu'il s'agisse d'adaptations à de nouveaux besoins, qu'il s'agisse de créations de demi-pensions. Je rappelle la situation du collège Vendôme qui me concerne tout particulièrement. Une première option : donc la réduction d'autres investissements collèges, par la réduction d'autres investissements hors champs de l'éducation, par le décalage de la programmation.

De la PPI des collèges nous ne connaissons que le montant global (247 M€). Nous ne connaissons pas encore l'état des lieux prévu par le nouvel Exécutif et donc les urgences et les priorités affichées.

Nous voterons cette délibération pour que la réhabilitation du collège Alain soit à la hauteur des enjeux évoqués. Mais nous sommes impatients, monsieur le Président, de connaître votre réponse concernant l'exécution de la PPI. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président, la délibération que nous votons aujourd'hui est symptomatique de la situation de nos collèges sur le territoire métropolitain : il nous faut en effet faire face à la fois à des situations d'urgence et à des situations d'alerte à la fois sur l'état des bâtiments mais aussi sur leur capacité d'accueil au regard de l'évolution démographique.

À notre arrivée, nous avons pris une situation en l'état caractérisée par :

- des retards cumulés par le Département dans l'entretien des bâtiments et dans le lancement de construction de nouveaux collèges,
- des problématiques d'évaluation des coûts réels de travaux avec notamment la question de l'évolution de la réglementation,
- une absence d'outils de pilotage rigoureux pour conduire efficacement un plan de réhabilitation.

Notre choix a donc été, bien évidemment, de poursuivre ou lancer les programmes de travaux les plus urgents comme nous le proposons ici, pour le collège Alain de Saint Fons qui se trouve dans une situation particulièrement préoccupante, tout en s'attelant à l'élaboration d'un schéma directeur des collèges. Ce schéma a pour objectif de prioriser les différents chantiers et de sortir d'une politique de travaux ou de construction au coup par coup, afin de prévenir au long terme les situations de vétusté.

Alors oui, ce schéma directeur prend un certain temps et je sais que vous êtes impatients de le découvrir. Mais vous serez d'accord avec moi sur le fait qu'il soit nécessaire, en l'absence de ces outils, de prendre le temps d'installer une démarche méthodique permettant de dégager :

- les besoins de construction : avec l'identification des zones sous tension en termes d'élèves,
- les besoins de réhabilitations futures : avec la réalisation d'une carte de santé des bâtiments déjà existants. 13 réhabilitations prévues et lancement d'études sur 3 autres collèges,
- les besoins de moyens travaux : avec l'allocation d'un budget conséquent pour améliorer les collèges existants, la rénovation thermique et la désimperméabilisation qu'a évoquée madame Moreira.

Devant l'ampleur de la tâche, nous savons, d'ores et déjà, qu'il sera nécessaire de nous appuyer sur des financements complémentaires, tels que ceux prévus dans le cadre du plan de relance du Gouvernement et de procéder à une clause de revoyure, afin de conserver une certaine flexibilité dans le fléchage des investissements.

Mes chers collègues, la question des collèges nous préoccupe tous et c'est certainement l'un des rares sujets où l'ensemble des groupes politiques peut échanger de manière constructive, chaque élu devant apporter la connaissance de son territoire, tout en étant attentif à la situation globale des collèges de toute la Métropole pour garantir l'équité de traitement.

Je souhaitais profiter, en conclusion, pour saluer, d'ailleurs, au passage les membres de la commission éducation, culture et sports, et notamment ceux et celles des groupes d'opposition, pour leur contributions constructives sur les différents sujets que nous y abordons, ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines autres commissions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du rapport n° CP-2021-0447 sur la Métropole accueillante et solidaire, adopté avec :

- 48 voix pour,
- 14 voix contre.

N° CP-2021-0452 - éducation, culture, patrimoine et sport - Tassin la Demi Lune - Collège Jean-Jacques Rousseau - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0452. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Vous avez la parole.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, chers collègues. La Métropole de Lyon veut instaurer une nouvelle sectorisation des collèges publics de proximité dès la rentrée 2021, remettant en cause l'affectation des écoles de la Commune de Tassin la Demi Lune à leur collège de secteur Jean-Jacques Rousseau pour les diriger sur le collège des Batières à Lyon 5°.

Cette modification, abordée pour la première fois fin janvier 2021 avec le directeur d'Académie et madame la Vice-Présidente de la Métropole, m'a conduit à souligner immédiatement le caractère précipité du projet alors que le sujet des effectifs du collège Jean-Jacques Rousseau n'était pas le problème premier mais celui du retard des travaux de restructuration qui repousse à janvier 2022 la bonne intégration des effectifs supplémentaires attendus à la rentrée.

Il est difficile pour les familles de se voir imposer des changements de cette nature, dans des délais aussi contraints entre mars et avril qui rendent impossible toute alternative, y compris celle de pouvoir trouver un collège privé si elles le souhaitaient, et génèrent des impacts importants sur le plan logistique, pour les parents comme pour les élèves.

Cette mesure précipitée, prise inutilement dans l'urgence, c'est en réalité une qualité de vie dégradée pour les élèves et des coûts supplémentaires pour les familles tassilunoises.

Cela, alors même que des solutions existent et que nous avons tout fait pour être entendus sur ce sujet sensible (vœu unanime du Conseil municipal du 24 mars, courriers d'alertes à vous-même, monsieur le Président, le 2 avril, ou à votre Vice-Présidente le 22 février), aux côtés de parents qui ne comprennent pas votre décision (près de 300 d'entre eux ont, d'ailleurs, signé une pétition en ligne).

Des modes de transports existants pourraient facilement être prolongés pour les élèves venant des autres communes :

- prolongation des lignes Junior Direct existantes jusqu'aux Battières
- ajout de nouvelles lignes Junior Direct entre Saint Genis les Ollières et le collège des Battières : deux le matin et le soir (un coût à comparer avec le coût de fonctionnement d'un collège rempli à 80 %, voire moins),
- orientation des élèves, qui sont déjà obligés de prendre le bus, vers les autres collèges de secteur où il y a encore de la place.

Une organisation matérielle repensée du collège pourrait permettre l'accueil des effectifs dans l'attente de la rentrée 2022 :

- installation de deux modulaires supplémentaires à Jean-Jacques Rousseau le temps que les travaux de restructuration soient finis (quatre mois après la rentrée) afin de se donner vraiment le temps de la réflexion pour une nouvelle carte scolaire à mettre en œuvre en septembre 2022,
- réaffectation des collégiens de Charbonnières les Bains et de Saint Genis les Ollières, ce qui permettrait de désengorger le collège Jean-Jacques Rousseau ainsi que sa cantine (les enfants tassilunois pour la plupart rentrent chez eux lors de la pause déjeuner).

Le principe de sectorisation des établissements scolaires publics doit être le garant d'une gestion saine et efficace des ressources éducatives en adéquation avec les contraintes et spécificités territoriales (offre de transport notamment).

L'affectation des élèves ne peut faire l'objet de mesures hâtives, prises dans la précipitation.

D'autant lorsque votre plan d'investissement en matière d'éducation se fait au détriment des communes de l'ouest lyonnais. Ainsi, comme nous l'avons découvert dans votre magazine grand public, cinq nouveaux collèges seront construits à l'est et au nord de la Métropole : Albigny sur Saône, Lyon 7^e, Saint Priest, Vénissieux et Villeurbanne, mais aucun dans l'ouest lyonnais ! Un nouveau collège sur ce secteur est pourtant à prévoir dès à présent.

Par ailleurs, la réalité des tensions sur la capacité d'accueil des collèges publics, comme privés, n'a rien de surprenant à voir la pression démographique engendrée par la densification à marche forcée des communes, fruit d'un plan local d'urbanisme métropolitain qui a ouvert largement à la construction sans accompagner cette tendance de fond en matière d'équipements nouveaux.

Nous vous demandons de donner de la visibilité à tous les territoires au-delà de la mandature. Nous avons besoin pour les dix ans à venir d'une feuille de route en matière d'offre scolaire. Au rythme de l'évolution démographique de l'agglomération, vous ne prenez pas en compte les difficultés qui s'accroissent pour les familles faute d'une offre adaptée. Ainsi, par exemple, le collège de Francheville livré en 2011 accueillait alors 400 élèves, en accueille désormais 600, dix ans plus tard, avec des bungalows à la rentrée prochaine. À Mions, un collège identifié dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, pour une réhabilitation importante à compter de 2022, n'apparaît plus dans vos plans.

Nous souhaitons une Métropole plus juste au service de tous les habitants. La question de l'éducation est évidemment prioritaire et nécessite des capacités d'anticipation et de projection en matière d'infrastructures et locaux d'enseignement. Il en va de l'équilibre de notre territoire.

À ce propos, quand présenterez-vous un vrai plan collège à la hauteur des enjeux ?

Nous en appelons au pragmatisme et au sens de la raison pour revenir sur cette modification malheureuse de la carte scolaire à compter de la rentrée 2021 et s'appliquant aux élèves de 6^{ème} des écoles de Tassin la Demi Lune.

C'est pourquoi notre groupe votera contre cette décision. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Merci Président. L'intervention du groupe insiste beaucoup sur la qualité de vie des collégiens, des collégiennes, des familles du territoire de Tassin la Demi Lune. Moi, je voudrais insister sur le fait que la qualité de vie c'est ce qui a prévalu à cette décision. Nous avons été alertés, vraiment, à la fin du mois de décembre par l'Académie, sur l'augmentation très rapide des effectifs prévus et nous avons dû réagir.

Le collège de Tassin la Demi Lune est un collège, comme vous l'avez dit monsieur Charmot, qui est en travaux, un collège qui est largement occupé et dans lequel la qualité de vie n'est pas toujours au rendez-vous parce que les élèves sont très nombreux.

Nous avons rencontré, nous avons organisé plusieurs réunions pour essayer de réfléchir sur cette sectorisation, et la meilleure façon de la mettre en place. Et nous avons, notamment, rencontré les parents d'élèves du collège Jean-Jacques Rousseau, vous étiez avec nous monsieur Charmot, et vous les avez entendus. Leur priorité, c'est d'assurer la qualité de vie des collégiens et des collégiennes sur l'établissement et ils constatent qu'il est impossible d'assurer cette qualité de vie, la circulation dans les couloirs, l'accès à la cantine, la sortie en sécurité des élèves sur le trottoir si on installe encore des modulaires et si on accueille encore de nouveaux élèves.

Donc, je pense qu'il faut être réaliste. On a des places à côté au collège des Battières. On a proposé au cours de la discussion avec vous, d'offrir cette proposition ouverte aux parents d'une école dont certains élèves sont déjà sectorisés sur l'école des Battières, donc ce n'est quand même pas une transformation révolutionnaire ; il y a déjà des élèves qui vont sur ce collège et qui en sont très satisfaits. Donc, il me semble que la proposition est, à défaut de s'étaler sur un temps long, la décision, elle, a été concertée, raisonnable.

Et je voudrais ajouter aussi que, on est dans une Métropole, monsieur Charmot, et qu'il n'y a pas de frontière entre les villes. Le collège de Tassin la Demi Lune n'appartient pas seulement aux tassulinois ou aux tassulinoises. Vous avez un collège juste à côté, c'est important. Notre priorité à tous c'est d'assurer vraiment la qualité de vie et un accueil de qualité des élèves, il faut essayer de les répartir dans des établissements qui sont voisins et qui peuvent assurer justement le confort et le bien-être des jeunes.

M. le Conseiller CHARMOT : Madame la Vice-Présidente, 30 % des enfants de Tassin la Demi Lune vont au collège Jean-Jacques Rousseau, il y en a donc 70 % qui viennent d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° CP-2021-0451 qui portait sur la restructuration du collège Alain à Saint Fons, elle a été adoptée à l'unanimité avec :

- 62 voix pour.

N° CP-2021-0455 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Télétravail - Evolution des modalités de mise en œuvre à la Métropole de Lyon - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0455. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Merci monsieur le Président. En effet, la réglementation toute récente, pour ce qui concerne le télétravail dans la fonction publique, a fait évoluer les choses, ces derniers mois -notamment en 2019 et en 2020- avec différents décrets venant préciser la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique.

La Métropole de Lyon, au-delà d'intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires, a souhaité faire évoluer les modalités de télétravail établies par la délibération de 2019 votée par le Conseil de la Métropole qui posait une expérimentation auprès de 170 agents, puis déployée début 2020 à 760 agents. Par la suite, avec la crise sanitaire, ça a été l'occasion pour de nombreux agents et managers d'expérimenter le télétravail sur des périodes allant de plusieurs semaines à plusieurs mois et ainsi touchant plus de 3 000 agents différents, notamment, pour la période mars-mai 2020.

Les enjeux de l'évolution du télétravail au sein de la Métropole sont des enjeux bien évidemment de réduction des déplacements urbains pour limiter l'impact environnemental. Également un enjeu de contribuer à une meilleure articulation des temps de vie, et l'amélioration de la qualité de vie des agents au travail, en service. Également la réduction du stress et de la fatigue, favoriser la concentration et la réduction des risques psychosociaux, participer également à la modernisation de l'administration et développer de nouvelles formes d'organisation du travail et puis, répondre à une demande sociale forte de pérenniser le télétravail largement déployé pendant la crise sanitaire, une demande forte de la part de nos agents. Et également comme je l'ai indiqué tout à l'heure, prendre en compte les évolutions réglementaires avec différentes choses qui ont fait évoluer le télétravail.

Nous passons de un jour à deux journées de télétravail hebdomadaires. Nous introduisons le télétravail pour circonstances exceptionnelles qui permet ainsi aux agents d'avoir recours à leur matériel informatique personnel, notamment, dans le cadre d'épidémie, de pic de pollution et de canicule. Et puis, la possibilité pour les femmes enceintes sans complication de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine et non pas deux comme pour les autres agents. Ou alors, cinq jours pour les femmes enceintes ou personnes en situation de handicap qui ont des préconisations médicales.

Quelques chiffres pour terminer la présentation de cette délibération. Deux mille cent cinquante télétravailleurs équipés ou en passe de l'être pour cette phase de déploiement. Un budget d'investissement prévu à la PPI 2021 de 480 000 € qui permettra d'équiper plus de nouveaux agents. Et puis, en 2021, une réflexion sur la prévention des troubles musculo-squelettiques. Il faudra prévoir, éventuellement, l'équipement des agents de filtre-écrans ou de sièges ergonomiques. Et puis rapidement, dans les mois qui viennent, une réflexion sur le droit à la déconnexion et les espaces de *co-working*.

Voilà monsieur le Président, cette délibération qui permet de poser un cadre pour anticiper le retour à la normale. Elle est attendue par les agents qui ont pu expérimenter cette modalité lors des premières étapes et durant la crise sanitaire qui est encore d'actualité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues. Que de chemin parcouru depuis 2019 où notre collectivité ne comptait, à titre expérimental, que 170 agents en télétravail. Fin 2020, cela a été rappelé, ce sont près de 2 150 agents qui sont télétravailleurs pérennes.

Il est vrai que la crise sanitaire de la Covid-19 qui a bouleversée nos vies, notre société, a aussi fortement impacté l'organisation du travail, notamment, en accélérant l'usage du télétravail.

Cette délibération va donc permettre de passer d'un télétravail subi dans une situation d'urgence, à un télétravail partie intégrante de l'organisation du travail dans notre collectivité et aussi de l'organisation personnelle des salariés. Nous voterons cette délibération en insistant sur la nécessité, à court terme, de finaliser l'équipement informatique et de téléphonie de ces agents. Au-delà, nous souhaitons rappeler que le télétravail ce n'est pas simplement travailler à son domicile, c'est en réalité un profond changement dans l'organisation du travail, le management mais aussi au niveau des systèmes d'informations. Il est donc important que notre collectivité évolue au niveau de ses ressources humaines.

Comme il est précisé dans la délibération, au-delà d'améliorer la qualité de vie au travail des agents grâce à une meilleure articulation du temps de travail, le télétravail permet, *a priori*, aussi de réduire l'impact environnemental généré par leurs déplacements. Cependant, cet impact positif n'est pas automatique. Dans certains cas, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) note l'existence d'effets rebonds qui pourraient aboutir à un bilan environnemental négatif. En effet, télétravailler ne veut pas forcément dire ne pas se déplacer. Travailler chez soi aboutit à consommer de l'énergie pour le chauffage. On a aussi plus de réunions à distance qui sont gros consommateurs de flux générateurs de gaz à effet de serre. Sans parler de l'impact que pourrait avoir un rééquipement numérique, c'est à dire le fait d'avoir un écran, une imprimante, chez soi et au bureau.

Par ailleurs, et c'est encore plus délicat, j'allais dire plus inquiétant, la moitié des télétravailleurs seraient prêts à s'installer plus loin de leur lieu de travail. Les déplacements domicile/travail seraient donc moins fréquents mais sur de plus grandes distances. Ce serait donc un non-sens environnemental, mais aussi pour les finances publiques car il faudrait investir massivement sur des transports de plus longue distance avec une densité urbaine moindre. Dans ces conditions, il me paraît indispensable que la Métropole travaille, en lien avec l'ADEME, à l'établissement d'un guide environnemental des bonnes pratiques du télétravail.

Au-delà de cette question environnementale, le télétravail a aussi un impact économique et commercial. Une partie des biens consommés par un salarié ne le seront plus à proximité de son travail, mais à proximité de son domicile. Cette relocalisation des activités peut être bénéfique pour le territoire, mais cela aura un impact économique négatif au niveau du territoire de la Métropole et particulièrement au niveau de Lyon et de Villeurbanne.

Avez-vous réalisé une étude de cet impact du télétravail ? Sinon, il est important qu'une telle étude soit conduite afin d'accompagner nos commerçants, nos restaurateurs qui devront trouver de nouveaux débouchés, une nouvelle organisation pour compenser cette perte d'activité.

Dernier point qui concerne cette fois directement le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Monsieur le Président, travaillez-vous au niveau du SYTRAL sur un abonnement "télétravailleurs" ? De plus en plus de salariés expriment cette attente d'un abonnement qui prenne en compte ce besoin réduit de mobilité. Par exemple, un abonnement valable trois jours par semaine, et intégrant également un carnet de tickets une heure pour permettre des déplacements exceptionnels les jours télétravaillés. Si le SYTRAL ne propose pas à court terme un tel produit, le risque est que certains salariés redécouvrent leur voiture pour les trajets domicile/travail.

Je vous remercie par avance des réponses que vous nous apporterez.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs. Sur ce thème du télétravail, j'interviens au nom du groupe Synergies sur ce rapport qui est relatif, bien sûr, aux différentes mesures que vous nous soumettez.

J'ai lu avec d'autant plus d'intérêt ce projet de décision que j'ai été chargé, vous le savez, sous le précédent mandat, d'enclencher la dynamique en faveur du télétravail d'ailleurs pas seul, et je voulais le dire avec une forte implication syndicale et des services ressources humaines de la Métropole que je salue.

Depuis, la crise sanitaire est passée par là et le télétravail choisi, que nous avons rendu possible sur la base du volontariat, est malheureusement souvent devenu une contrainte, pas toujours bien vécue.

Le télétravail est une évolution profonde de nos modes de vie et de nos rapports au travail, rendu possible par la digitalisation. Si nous y veillons, il pourrait être synonyme d'amélioration de la qualité de vie au travail, de réduction du stress et de la fatigue, de gain de temps de transport et de réduction de l'empreinte environnementale.

Et pour autant, il faut être très attentif à la cohérence entre les objectifs humains, économiques et sociaux qu'il comporte.

Nous devons donc accompagner cette évolution, nous appuyer sur la souplesse qu'elle apporte, tout en gardant la notion du temps choisi et tout en évitant les excès qui conduiraient à isoler les individus dans une société qui segmente, où le lien social, d'ailleurs, n'est jamais plus qu'une impérieuse nécessité.

Nous devons capitaliser sur l'expérience contrainte et forcée que nous ont imposé les restrictions sanitaires lors des confinements.

D'ores et déjà, prenons bonne note qu'un télétravail qui s'appliquerait massivement et durablement, cinq jours par semaine, aurait des effets néfastes, nous y reviendrons dans 30 secondes.

D'abord, car le distanciel constant distend les liens professionnels mais aussi amicaux entre collègues. Le téléphone, les mails et la visioconférence ne suffisent pas sur le long terme à créer du collectif et de la convivialité. Au contraire, ils sont frustrants et limitent la performance.

Le travail à la maison a aussi un impact incontestable sur l'organisation de la vie familiale qu'elle met parfois à l'épreuve. Il peut conduire à des situations très compliquées de tension, notamment lorsque l'espace de vie ne permet pas d'avoir un bureau ou un lieu dédié. Si on n'y prend pas garde, la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle s'efface et leur articulation salutaire devient une gageure.

Les risques psychosociaux, et la Vice-Présidente vient d'en parler, sont donc bien réels. C'est pourquoi le télétravail doit rester un gain en liberté, et ne pas devenir une contrainte.

Ensuite, nous relevons que le télétravail (et ce n'est pas assez repris dans les analyses et les études) a un lien direct avec le type de management pratiqué. En synthèse, le télétravail de cinq jours par semaine convient et favorise un management vertical caractérisé par "je pense, je décide, il exécute" qui est un management, vous en convenez, à l'ancienne, où là il n'y a pas besoin de lien et simplement des instructions.

En revanche, des durées de deux à trois jours (et nous rejoignons donc la délibération) par semaine sont compatibles avec un mode de vie et un mode de management transversal, c'est-à-dire le management en mode projet, évolution souhaitable et souhaitée du management aujourd'hui. Il requiert des temps collectifs et réguliers en présentiel et tire, de la construction et l'animation des équipes, une performance collective motivante.

Les conditions prévues par ce projet de décision que vous nous soumettez, avec deux jours télétravaillables maximum qui pourrait aller d'ailleurs à trois jours par semaine en temps normal, nous semblent donc adaptées. Et donc, il faut en tout cas derrière faire un travail concernant les corps de métier qui sont éligibles à ce télétravail et là, il pourrait aussi alimenter très justement et enrichir le dialogue social, je l'ai souvent répété.

Le volet relatif à la prise en charge par l'employeur des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail nous laisse par contre sur notre faim. Car, en vérité, rien n'est prévu, et la charge repose donc sur l'agent. Il faut accentuer l'effort sur l'équipement des salariés, et prévoir un système de compensation pour le coût induit par le travail à la maison, notamment, en termes d'énergie, qui n'est pas toujours compensé par le gain sur le coût des déplacements. Et de récentes études ont chiffré en tout cas les coûts mensuels pour les télétravailleurs (à vérifier bien sûr) entre 50 et 80 € par mois.

Nous restons également en alerte en ce qui concerne les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail. Il ne faudrait pas que la liberté d'organisation offerte par le télétravail soit contrecarrée par un carcan bureaucratique. Il faudrait que nos règles évoluent encore, pour s'orienter vers un rythme d'un régime de confiance, et pas de méfiance, à l'endroit des agents et des cadres de notre collectivité. Le droit, notamment, en matière d'assurances et notre Vice-Présidente l'a rappelé dans la commission, peut représenter un obstacle. Mais il évolue, lui aussi, et c'est à lui ce droit d'évoluer avec l'évolution de nos modes de travail.

Enfin, je crois qu'il faut s'astreindre à une exigence d'étroite association avec les instances représentatives et les organisations syndicales. Nous avons travaillé sereinement, directement, souvent frontalement, avec elles pour lancer le déploiement du télétravail sous le précédent mandat. Il faut continuer à donner cette place centrale au dialogue social au sein de notre collectivité.

Je termine en faisant le lien avec ce fameux dialogue social nécessaire et aussi en lien avec l'évolution du télétravail, monsieur le Président, nous ne pouvons pas ne pas regarder, analyser, voire expérimenter la semaine de quatre jours.

Je vous en remercie et nous voterons effectivement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à la Vice-Présidente pour sa présentation et merci messieurs Grivel et Geourjon pour vos discours constructifs, questions et propositions légitimes sur un sujet important qui n'est pas encore stabilisé.

Une évolution, vous l'avez rappelé, très rapide du nombre de télétravailleurs. Encore peut-être un peu de difficultés à savoir comment ça va évoluer dans les années qui viennent après la crise sanitaire même si on a tous conscience que le télétravail va avoir un essor beaucoup plus important et beaucoup plus rapide que prévu, et qui va engendrer, et vous l'avez dit monsieur Geourjon, des modifications fortes naturellement pour nous, employeur des collectivités locales, mais pour toute la population et pourrait modifier l'aménagement territorial de la Métropole et des territoires au-delà, de façon peut-être beaucoup plus grande que ce qui a pu être anticipé et que la question notamment de l'attractivité et de la compétition des territoires (*rires*) va se poser très différemment. Et je suis très à l'aise avec ce que nous défendons depuis longtemps, c'est-à-dire une coopération des territoires mais avec des enjeux, ça a été dit, environnementaux forts, sociaux sur lesquels nous pouvons naturellement travailler ensemble.

Et, dernier élément sur le SYTRAL puisque vous m'avez interpellé, le nouvel établissement public sera en place au 1^{er} janvier 2022 avec une nouvelle billettique. Et, nous nous interrogeons déjà naturellement sur l'évolution des abonnements par rapport au télétravail mais pas que par rapport au télétravail, et ce sera un des dossiers pour le SYTRAL de 2022.

Voilà, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° CP-2021-0452, qui portait sur une modification de carte scolaire à Tassin la Demi Lune, la délibération a été adoptée avec :

- 53 voix pour,
- 12 voix contre.

N° CP-2021-0457 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association la Gonette monnaie locale complémentaire (MLC) et ouverture aux élus métropolitains de la possibilité de percevoir tout ou partie de leurs indemnités en Gonette - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0457. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ça concerne l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association la Gonette, monnaie locale complémentaire. Je pense qu'il n'y a pas besoin de présenter la Gonette à toutes et tous. Vous avez été, je pense, sollicités pendant la campagne électorale par les dirigeants de la Gonette pour pouvoir soutenir cette initiative et certains d'entre vous ont, effectivement, répondu favorablement pendant la campagne électorale. Donc, je ne me fais aucun doute sur le fait que ce sera naturellement approuvé au terme de ma présentation.

Cette délibération a aussi l'objectif d'ouvrir la possibilité d'une convention avec la Gonette permettant aux élus métropolitains de verser une partie ou toute partie de leurs indemnités à la Gonette.

Cette Gonette n'est pas un exemple unique en France. Il y en a 82 monnaies locales complémentaires, je dis bien complémentaires, on reviendra là-dessus. Ce sont des monnaies locales donc qui n'ont d'intérêt que sur une zone d'emploi, en l'occurrence celle de Lyon.

Cela concerne, vous l'avez vu dans la délibération, 1 383 utilisateurs à jour de cotisation et 323 partenaires, dont 300 entreprises-associations et des entreprises qui sont, effectivement, pour certaines assez importantes. Vous avez toutes et tous lu dans la presse qu'une entreprise comme Véolia a demandé à adhérer en tout cas à la Gonette.

Tout à l'heure, monsieur David Kimelfeld renvoyait aux engagements pris par les élus écologistes qui étaient présents dans le précédemment mandat donc je lui confirme qu'effectivement ils sont maintenus dans ce mandat. Et, c'est pour cela qu'effectivement nous avons été sensibles au fait qu'une monnaie locale complémentaire telle que la Gonette permet, à la fois de relocaliser l'économie, c'était un sujet qui a été largement abordé au moment de la première vague de la crise sanitaire, ce besoin de relocalisation de l'économie donc la Gonette y participe. Défendre le commerce de proximité, renforcer l'emploi local et le lien social, agir également sur la protection de l'environnement et puis, effectivement, c'était aussi une manœuvre d'éducation populaire pour travailler sur les vraies richesses qui sont présentes sur le territoire.

Comme vous avez pu le lire aussi dans la délibération, à partir du moment où on verse à la Gonette un euro et qu'on reçoit en échange une Gonette -puisque la parité est de mise, un euro égal une Gonette- cet euro est placé dans un fond de réserve qui se trouve sur un livret ou un compte de La Nef ou du Crédit coopératif pour être investi dans l'économie productive locale.

Quelques chiffres quand même parce que je crois que je ne l'ai pas dit. C'est un montant, une cotisation de l'ordre de 12 000 € qui est prévue dans cette délibération.

Voilà monsieur le Président. Je reste naturellement attentif ensuite aux questions qui pourront être posées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a trois demandes d'intervention plus le groupe Synergies Métropole qui m'a demandé une prise de parole supplémentaire pour une explication de vote. Je commence par le groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, j'avais, il y a quelques jours, l'envie d'une intervention légère, teintée, en tout cas j'aurais essayé, d'humour sur la Gonette, initiative que je soutiens depuis l'origine tout en ayant conscience que cette monnaie ne viendra pas révolutionner l'équilibre mondial, local peut-être (faudra voir) et, au risque de décevoir monsieur Millet, ne mettra pas à bas le capitalisme quand il le souhaite lors de ses interventions.

J'ai souvent remarqué que certains de vos proches, monsieur le Président, manquaient d'humour, ils en ont tout à fait le droit. Et, la campagne nauséabonde et sectaire de monsieur Bayou, secrétaire national de votre mouvement en Île de France (et je ne parle même pas de ses propos sur madame Halimi que je souhaite oublier comme j'essaie d'oublier les propos de Raymond Barre au soir de l'attentat de la rue des Rosiers) et bien, me montre que certains ne sont même plus drôles mais plutôt inquiétants. Alors, vous ne m'en voudrez pas, monsieur le Président, de mon état d'esprit d'aujourd'hui et de ne pas avoir envie, pour une fois, de rire, voire même de sourire, avec vous.

Nous voterons cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, merci de me donner la parole, j'en ai vraiment pour moins d'une minute. Monsieur le Président, nous avons découvert avec agacement dans les réseaux sociaux ce week-end que la délibération, qui nous est présentée maintenant, était déjà votée.

Bien. Alors que ceux qui publient d'ailleurs le texte savent très bien que le vote est aujourd'hui, ils sont parmi nos rangs.

Donc voilà, nous devons vous dire que franchement, avec la répétition de ces informations qui arrivent et qui anticipent pour le moins, c'est plus que des questions de bonnes manières, franchement. C'est d'abord totalement désagréable et comme c'est répété, franchement, il ne faut pas confiner au mépris en tout cas des Conseillers métropolitains qui eux siègent et qui vont voter.

Donc, monsieur le Président, simplement une minute pour vous dire que vous devriez un peu mieux tenir vos troupes enthousiastes en la matière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport nous propose d'adhérer à l'association la Gonette qui est une monnaie locale complémentaire.

Elle est même très locale car, pour le moment, elle concerne 323 partenaires et 1 383 utilisateurs alors que l'association a été créée en 2014, et que depuis 2019, il est possible d'avoir des Gonettes en ligne. Et que pour fonctionner, elle cherche à développer son réseau en nombre et sur l'ensemble de la zone d'emploi de Lyon. Autant dire que l'activité de l'association est sous-développée car elle ne répond pas aux besoins des habitants.

Si les objectifs énoncés pourraient laisser penser que cette monnaie cherche à développer une économie locale et un système commerçant de proximité, on a vite fait de comprendre qu'il s'agit surtout de développer un moyen de paiement qui cherche à échapper au système financier et monétaire de l'économie mondiale comme cela est d'ailleurs inscrit en toutes lettres dans la vision de l'association.

En plus, il faut bien comprendre que si cette monnaie locale est dite convertible, ce n'est pas vraiment la réalité. Un euro égal une Gonette, mais l'inverse est faux. Une Gonette n'est pas égale à un euro, car on ne peut pas récupérer sa mise de départ ! On ne peut pas convertir les Gonettes en euros. Il ne s'agit donc pas d'un système monétaire réel.

Car une vraie monnaie ou commodité, telle que les *bitcoins*, peut être échangée contre d'autres monnaies ou commodités, biens ou services. Le taux d'échange doit être fixé sur les places de marché spécialisées et fluctue selon la loi de l'offre et de la demande. Et pour gérer tout cela, M. Collomb disait juste, il faut un gouverneur de la Gonette !

Mais on n'en est pas là. Cette adhésion est purement partisane. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier l'adhésion de certains partenaires et prestataires. Est-ce un pur hasard si on retrouve, par exemple, l'association Bellebouffe à qui votre majorité accorde aussi des subventions ? Évidemment que non.

En commission, nous avons émis des réserves sur le ton de l'humour, notamment, sur l'obligation pour les membres de l'Exécutif d'être payés exclusivement en Gonettes. Évidemment que nous sommes opposés à la contrainte mais c'était un moyen de dénoncer cette supercherie. Mais nous souhaitons que soit rendu public le montant des indemnités perçues par les élus EELV - PS - PC - Extrême Gauche en Gonettes en regard du montant global des indemnités qu'ils ont déjà perçues. Vous affichez des convictions concernant cette monnaie, le minimum serait qu'au moins 50 % des indemnités de votre majorité soit versées en Gonettes.

La cotisation que vous nous demandez de voter pour 2021 sera de 12 000 € et représentera une somme élevée pour un service finalement inopérant pour les habitants.

De plus, il n'y a nul besoin pour la Métropole d'adhérer pour que les élus investissent à titre personnel, ils seront de toute façon obligés d'adhérer individuellement à l'association.

Là encore, vous faites des choix purement partisans. Vous cherchez à créer un réseau fermé sur lui-même, restreint à des soutiens politiques et coupé de l'activité économique réelle. Cela confirme bien ce que nous ne partageons pas la même vision de société.

Nous voterons bien évidemment contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brossaud.

Mme la Conseillère BROSSAUD : Cher Président, chers collègues. Par cette délibération, nous vous invitons aujourd'hui à battre monnaie, comme l'ont fait nos prédécesseurs dans différentes villes depuis l'antiquité. Les monnaies locales émergent, surtout à partir de 1929, comme un remède face aux crises économiques. On compte aujourd'hui 82 monnaies locales complémentaires citoyennes en France, la plupart inventées après la crise financière de 2008. Ce krach a failli ravager l'économie mondiale parce qu'il y a eu des opérations financières à haut risque et des bulles spéculatives avec des monnaies souveraines. En explosant, ces bulles ont eu des effets collatéraux dévastateurs pour ceux qui ne disposaient d'aucun matelas amortisseur.

La Gonette s'échange à parité fixe avec la monnaie nationale, elle permet de reterritorialiser et de redynamiser les échanges de biens et services locaux. Le réseau fonctionne avec ses 340 partenaires agréés par l'association émettrice représentant 8 secteurs d'activités (commerce de détail, fourniture d'énergie, etc.). Utiliser la Gonette c'est donc avoir la garantie de soutenir les petits commerces, les services de proximité, les artisans, donc l'emploi local. Lorsque vous payez votre boulanger en euros, ce dernier rémunère quelqu'un à son tour, qui dépose ces euros en banque ou qui les dépense dans une structure qui nourrira possiblement la sphère spéculative. La Gonette, elle, transite toujours par des billets imprimés ou par un porte-monnaie électronique. Elle fonctionne en circuit court à l'échelle du territoire, jouant ainsi un rôle d'intermédiaire dans la consommation. L'argent revient à sa fonction première : un simple moyen d'échange.

Soutenir la Gonette, c'est s'assurer aussi de pouvoir préserver l'environnement, les circuits courts économiques étant par nature beaucoup moins polluants. C'est aussi une invitation à avoir une consommation plus responsable.

Enfin, s'engager en faveur de ce dispositif, c'est se donner les moyens de gérer démocratiquement un bien commun, la monnaie, par une communauté d'acteurs locaux qui souhaitent redonner du sens aux transactions marchandes sur leur territoire. Une monnaie citoyenne est aussi là pour remettre tout un chacun au cœur des questions économiques et financières.

Après une première vague de commerçants, d'artisans et d'indépendants, c'est au tour des collectivités locales de s'en emparer. En offrant la possibilité de verser tout ou partie des indemnités d'élus en Gonettes, l'adhésion de la Métropole de Lyon succède à celle de la Ville de Villeurbanne.

Plusieurs formations politiques, cela a été dit, ont signé la charte plaidoyer de la Gonette avant les élections municipales et métropolitaines en faveur de son usage par les collectivités. En tant que signataires majoritaires de cette charte, Les écologistes respectent aujourd'hui leur engagement de campagne.

À tous ceux qui seraient tentés de penser que cette initiative a un impact trop faible pour être plébiscitée ici - trop peu de partenaires, d'utilisateurs -, nous répondons que l'un des enjeux de cette délibération est précisément de soutenir le développement de la Gonette et donc de renforcer ses effets économiques et écologiques vertueux. Il s'agit de démultiplier les 267 000 unités monétaires actuellement en circulation.

Quand on dépense des *miles* des compagnies aériennes, quand on déjeune avec des tickets restaurants ou quand on possède un compte épargne temps, on utilise des monnaies complémentaires pour échanger des produits, des compétences ou du temps, sans passer par les monnaies traditionnelles. Comme n'importe quel autre moyen de paiement, la Gonette ne prétend pas concurrencer ou se soustraire à l'euro. À l'inverse, elle s'additionne.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a, d'ailleurs, défini le cadre juridique des titres de monnaie locale complémentaire en complétant le code monétaire et financier.

En adhérant à la Gonette pour 12 000 € - une somme dérisoire pour notre institution - vous avez désormais la possibilité, en tant qu'élu, de devenir les nouveaux monnayeurs du XXI^{ème} siècle à l'échelle du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc de rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rapport n° CP-2021-0455 sur le télétravail, il a été adopté à l'unanimité avec :

- 64 voix pour.

N° CP-2021-0486 - proximité, environnement et agriculture - Projet alimentaire du territoire lyonnais - Développement et valorisation des données sur l'alimentation et l'élargissement du champ d'action du projet de la Fédération du Rhône du Secours populaire - Attribution d'une subvention à l'association Bellebouffe - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0486. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis positif de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un temps de parole pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci Président. Vous nous proposez dans cette délibération unique deux décisions relatives à deux associations dont l'objet est totalement différent. Pour plus de lisibilité et de sincérité, nous souhaitons un vote dissocié.

Nous souhaitons soutenir bien entendu, sans réserve, la décision en faveur du Secours populaire du Rhône dont nous saluons l'action, particulièrement en ces temps de pandémie.

La deuxième partie de la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 13 050 € à l'association Bellebouffe. Même si nous souscrivons à son objectif de favoriser un système alimentaire qualitatif à l'échelle locale et de lutter contre le gaspillage, nous ne comprenons pas comment l'association inscrit et s'articule avec le label Lyon, Ville équitable et durable.

En effet, on peut lire sur le site de la Ville de Lyon, que "*ce label s'inscrit dans une dynamique locale de promotion de l'économie sociale et solidaire et vise à identifier les entreprises, commerces et artisans, qui répondent de manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique et sociale à travers une offre de consommation responsable*" (je cite).

Or, dans la délibération, on peut lire que l'association Bellebouffe en 2021, va constituer, elle aussi, une base de données alimentaires territoriale et réaliser, elle aussi, une cartographie du manger local.

Ses objectifs sont en tous points similaires avec ceux du label déjà existant ! Nous nous interrogeons alors sur la stratégie de la Métropole. Nous avons clairement le sentiment précisément qu'il n'y en a pas ! Nous aimerions connaître la position du Maire de Lyon vis-à-vis de l'absence d'articulation entre Bellebouffe et le label Lyon, Ville équitable et durable. Quel est l'avenir du Label ? Sa disparition est-elle programmée et va-t-elle être annoncée aux 240 structures déjà participantes ?

Notre groupe demande donc un vote dissocié, monsieur le Président, car nous souhaitons soutenir la décision en faveur du Secours populaire du Rhône et voter contre la subvention en faveur de l'association Bellebouffe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Lassagne. Donc nous allons procéder à un vote dissocié si techniquement on sait faire. Je vous remerciais à l'avenir d'essayer de nous préparer quelques minutes plus tôt pour faciliter les débats mais naturellement, votre demande est de droit et nous allons y procéder.

Donc du coup, on va voter à la fin, on passe au rapport suivant et puis on revotera celui-là un peu plus tard.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2021-0492 - proximité, environnement et agriculture - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Voisin Malin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021 - Approbation d'un avenant à la convention - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0492. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Il s'agit d'un avenant pour permettre à l'association de prolonger ses actions avancées en 2020 mais non finalisées en raison du contexte sanitaire et nous avons donc un avis favorable de la commission et du conseil d'exploitation de la régie de prévention des déchets ménagers et assimilés monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Parole au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, l'amélioration des performances de tri des déchets et la mobilisation des Grands Lyonnais est un objectif fort que notre groupe partage et que nous devons réussir.

Pour accompagner la Métropole dans la réussite de ces objectifs, vous nous proposez plusieurs rapports de subventions à des associations menant des actions relatives à la réduction des déchets, et au suivi des actions auprès des populations.

Certaines fonctionnent bien : Mouvement de palier, Zéro Déchets Lyon, et d'autres, comme Voisin Malin, ont été à l'arrêt en 2020, même pendant les périodes hors confinement.

Vous nous demandez d'approuver un avenant pour cette dernière association afin de prolonger d'un an la subvention principale, car l'association n'aurait pas pu mettre en œuvre ses actions en 2020.

Les services de la régie des déchets semblaient un peu en panne d'informations sur les raisons de ce peu de résultats et les explications fournies en réunion conduisent à penser que les origines de ces dysfonctionnements sont plus liées à des problèmes internes qu'à des difficultés liées à la période Covid.

Le site internet de cette association ne mentionne d'ailleurs pas ou peu d'actions sur la Métropole, une gouvernance non actualisée malgré, pourtant, une présence depuis 2017 dans le quartier de Saint Jean à Villeurbanne.

Le soutien aux associations par la Métropole exige une rigueur car il s'agit d'argent public, rigueur que nous ne retrouvons pas dans ce dossier.

D'une façon générale, notre groupe veillera à ce que toutes ces subventions soient bien utiles aux habitants de la Métropole, et que des rapports concrets et des bilans nous soient fournis par ces associations, à l'issue de leurs actions.

Notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2021-0493 - proximité, environnement et agriculture - Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Festival Lyon Zéro Déchet pour l'organisation du Festival Lyon 0 déchet (FL0D) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0493. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Il s'agit ici d'une subvention de soutien à une nouvelle édition pour le festival Lyon zéro déchet à un évènement qui est organisé par l'association du même nom. Cet évènement se tient en faveur du grand public pour la promotion d'un mode de vie zéro déchet et a été un peu adapté cette année du fait des conditions sanitaires. Bien sûr, ce rapport a un avis favorable de la commission mais aussi du conseil d'exploitation de la régie de prévention des déchets ménagers et assimilés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La parole est au groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Très rapidement, on a souvent des débats sur cette question-là et notamment, l'objectif zéro déchet. Mon groupe demande qu'on puisse avoir un bilan partagé des actions précédentes pour savoir un petit peu où on en est parce que sous, la mandature précédente, il y avait un objectif de réduction de 15 % et aujourd'hui, on est plutôt autour des 7 %.

Donc l'idée, c'est de prendre le temps d'un bilan partagé avec l'ensemble des acteurs, que ce soit évidemment les associations, les élus mais aussi des acteurs économiques qui sont dans ce domaine-là. Et qu'on puisse peut-être avoir un groupe de travail pour voir comment est-ce qu'on organise ce sujet et qu'on puisse partager les objectifs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2021-0500 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2021 aux associations - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0500. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE : Avis favorable de la commission et je me tiens à la disposition des Conseillers pour répondre aux questions.

M. LE PRÉSIDENT : Demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, madame, Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, juste une explication de vote. Dans la continuité des séances précédentes, nous nous abstenons sur cette délibération dans l'attente de la présentation de votre politique habitat-logement telle que demandée par notre groupe lors de la commission urbanisme. Nous sommes donc en attente d'une présentation comme annoncée par le Vice-Président Renaud Payre et restons disponibles pour évoquer ces sujets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté, Mme Séverine HEMAIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association SOLIHA, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0502 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Pouvoirs de police spéciale en matière de péril et de sécurité - Travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine (IMR) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0502. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, monsieur Vincent.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président je vous remercie. Chers collègues, mesdames et messieurs. Le groupe Synergies se saisit de ce rapport relatif aux travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine au titre du pouvoir de police spéciale péril-sécurité par la Métropole pour rappeler quelques faits qui nous semblent de nature à intéresser notre assemblée et qui devraient tout autant intéresser le législateur.

En vertu de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui a modifié le code de la construction et de l'habitation sur ce sujet, le Président de la Métropole exerce, de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2015, les pouvoirs de police spéciale en matière de péril et de sécurité, en remplacement des Maires, comme c'est le cas pour d'autres pouvoirs de police spéciale qui ont été transférés.

En vérité, vous le savez, rien n'est aussi simple. On a à faire à un véritable imbroglio en matière d'articulation Métropole/communes, comme c'est le cas sur d'autres sujets, par exemple en matière de circulation et de stationnement, la première police spéciale relevant depuis 2015 de la Métropole, mais restant instruite par les communes, et la seconde relevant directement des communes.

À bien des égards, on a imbriqué la Métropole et les 59 communes, les services métropolitains et communaux, comme si ce n'était qu'une seule entité dans son fonctionnement au quotidien, mais par contre, on a introduit un système électoral avec deux légitimités démocratiques parallèles et parfois concurrentes ! Bravo la loi MAPTAM, Pour une simplification, c'est est une !

En matière de péril et de sécurité, de la même façon, la simplification n'est qu'une façade qui cache une complexité sans commune mesure.

Car si le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de péril-sécurité a été transféré officiellement au 1^{er} janvier 2015, il n'en est rien de l'instruction réelle des dossiers. Les services de la Ville de Lyon et de la Métropole qui s'y sont arrachés les cheveux en savent par exemple quelque chose !

L'unité en charge de gestion des procédures de péril-sécurité au sein des services métropolitains n'est d'ailleurs pas encore arrivée à son effectif nécessaire, afin de répondre à tous les besoins. Des recrutements sont encore en cours plus de six ans après le transfert du pouvoir de police.

En outre, n'en déplaise aux instigateurs de la loi MAPTAM et au législateur de l'époque, les Maires interviennent toujours sur ce type de dossiers, en cas d'incident majeur, au titre du pouvoir de police générale.

Ce sont eux qui agissent dans les minutes et les heures qui suivent un effondrement, un affaissement ou tout autre type de dommage structurel sur un bâtiment, pour prendre les mesures d'urgence qui s'imposent, faire évacuer les lieux, reloger les habitants concernés, établir un périmètre de sécurité, le barrièrer et parfois le faire gardienner. Tous ces frais d'intervention sont d'ailleurs à la charge des communes.

Le législateur aurait été bien inspiré de prévoir un dispositif moins bancal, par exemple en maintenant le pouvoir de police spéciale au niveau communal, tout en permettant à la Métropole d'intervenir en financement sur les travaux d'office, afin de mutualiser les coûts qui peuvent être importants pour les plus petites communes -et nous avons des exemples-, avec des procédures qui sont parfois très longues avant d'espérer être remboursé.

Et bien entendu, la loi MAPTAM, dans son imprécision, son manque de prévision sur les conséquences, à court et moyen termes sur la démocratie de proximité, nous a réservé de nombreuses autres surprises néfastes.

Voilà en quelques mots, monsieur le Président, les remarques que le groupe Synergies tenait à redire sur ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On a bien entendu toutes ces remarques sur la loi MAPTAM. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Je vous donne les résultats des délibérations précédentes.

Sur la décision n° CP-2021-0492, elle a été adoptée avec :

- 49 voix pour,
- 13 voix contre.

Sur la décision n° CP-2021-0493, unanimité avec 61 voix pour.

Et sur la décision n° CP-2021-0500, unanimité avec 55 voix pour.

N° CP-2021-0503 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0503. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit de la troisième tranche du réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne. La commission a donné un avis favorable monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président. Je profite de ce rapport par lequel vous proposez une autorisation de programme complémentaire d'un montant de plus de trois millions d'euros pour poursuivre l'aménagement du Cours Émile Zola à Villeurbanne, pour vous interroger sur l'avancement de la PPI.

Lors du Conseil du 25 janvier, vous avez présenté une PPI par grandes masses sans détail des projets, et en réponse aux nombreuses réactions, notamment, des Maires qui attendent de savoir quels sont les projets qui seront réalisés dans le mandat sur leurs territoires, vous avez annoncé que le travail était en cours et qu'il serait présenté rapidement.

Nous voyons au fil des Commissions permanentes de plus en plus de projets de délibérations actant l'engagement de nouvelles autorisations de programme.

Mais alors qu'en est-il de la programmation promise ? Dans quel cadre ces projets sont-ils engagés ?

Monsieur le Président, vous avez reçu depuis plusieurs mois les demandes des Maires. Vous deviez d'ailleurs recevoir tous les Maires individuellement. Où en êtes-vous ? Quand pouvons-nous espérer avoir la lisibilité sur les projets qui seront financés dans le cadre des investissements mobilisés dans le mandat ?

Les territoires sont en attente. Nous sommes déjà en avril, pouvons-nous espérer une présentation détaillée avant l'été ?

Merci de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous sommes donc en effet au mois d'avril, en période Covid, neuf mois ou dix mois presque après notre élection, et tous ces retours aux Maires sont en cours et j'ai demandé qu'ils soient faits au plus tard au mois de juin, soit moins d'un an après notre élection, cela avait pris 17 mois au mandat précédent.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2021-0486 - proximité, environnement et agriculture - Projet alimentaire du territoire lyonnais - Développement et valorisation des données sur l'alimentation et l'élargissement du champ d'action du projet de la Fédération du Rhône du Secours populaire - Attribution d'une subvention à l'association Bellebouffe - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons à la délibération n° CP-2021-0486 suite à la demande de voter par division. Donc, nous allons voter par division en mettant d'abord aux voix les "a" et "b" du premier projet qui concerne l'association Bellebouffe.

Je redis, le premier vote c'est sur l'association Bellebouffe puisque nous séparons les votes. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Nous mettons maintenant aux voix le "c" du premier paragraphe qui concerne la Fédération du Rhône du Secours populaire. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Il nous reste à voter le projet de délibération maintenant, à jour des divisions adoptées, dès qu'on m'aura donné les résultats.

J'en profite pour vous rappeler que notre prochaine Commission permanente aura lieu le 31 mai 2021.

Est-ce qu'on peut me confirmer que la délibération sur les deux premiers votes n'a pas été modifiée ? Oui, on me le confirme. Donc, je mets maintenant aux voix le projet de délibération qui n'a donc pas été modifié. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Je vous donne les résultats des dernières délibérations. La décision n° CP-2021-0457 a été adoptée avec 44 voix pour et 14 voix contre, c'était sur la Gonette.

La décision n° CP-2021-0502 a été adoptée à l'unanimité avec 62 voix pour.

La décision n° CP-2021-0503, sur le cours Émile Zola, a été adoptée avec :

- 61 voix pour,
- 1 voix contre.

Pour les votes qu'on vient de faire sur la division pour l'association Bellebouffe, ça a été adopté avec :

- 46 voix pour,
- 12 voix contre.

Et sur le Secours populaire, unanimité avec 61 voix pour.

Il me reste à vous donner le résultat de la toute dernière délibération qui arrive. La délibération a été adoptée avec :

- 58 voix pour,
- 1 voix contre.

La séance est terminée, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne journée.

(La séance est levée à 13 heures 05).

Annexe (1/41)
Résultats des votes

Résultats quorum	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	0	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	0	57	0	0	0	57

Résultats PV	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	1	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	1	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	1	1	63

Résultats déplacements	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	1	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	7	2	4	1	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	53	2	5	1	61

Annexe (2/41)

Résultats 0422	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	1	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	61	0	0	2	63

Résultats 0424	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0425	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	0	1	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	55	0	0	3	58

Annexe (3/41)

Résultats 0426	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	0	1	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	59	0	0	1	60

Résultats 0427	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	57	0	0	2	59

Résultats 0430	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	58	0	0	0	58

Annexe (4/41)

Résultats 0428	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	3	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	3	0	0	2	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	0	5	63

Résultats 0429	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	23	0	0	3	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	57	0	0	4	61

Résultats 0431	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Annexe (5/41)

Résultats 0437	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0438	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0439	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (6/41)

Résultats 0442	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0443	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0441	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Annexe (7/41)

Résultats 0446	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	24	0	0	3	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	59	0	0	4	63

Résultats 0448	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Résultats 0449	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	1	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	2	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	60	0	0	3	63

Annexe (8/41)

Résultats 0450	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0453	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0454	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Annexe (9/41)

Résultats 0456	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Résultats 0458	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	2	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	3	64

Résultats 0459	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	3	64

Annexe (10/41)

Résultats 0460	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	1	64

Résultats 0461	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	60	0	0	3	63

Résultats 0462	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (11/41)

Résultats 0463	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	11	0	0	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	3	0	0	1	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	56	0	0	3	59

Résultats 0464	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	11	0	1	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	59	0	1	1	61

Résultats 0465	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	11	0	0	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	56	0	0	3	59

Annexe (12/41)

Résultats 0466	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	11	0	0	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	57	0	0	3	60

Résultats 0467	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	10	0	1	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	56	0	1	3	60

Résultats 0468	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	0	3	61

Annexe (13/41)

Résultats 0469	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	0	2	60

Résultats 0470	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	0	3	61

Résultats 0471	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	0	3	61

Annexe (14/41)

Résultats 0472	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Résultats 0473	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Résultats 0474	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	3	64

Annexe (15/41)

Résultats 0475	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	12	0	1	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	1	4	63

Résultats 0476	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0477	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	59	0	0	3	62

Annexe (16/41)

Résultats 0478	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	1	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	1	0	65

Résultats 0479	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	1	63

Résultats 0480	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	1	63

Annexe (17/41)

Résultats 0481	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	1	63

Résultats 0482	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	1	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	62	0	0	1	63

Résultats 0484	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Annexe (18/41)

Résultats 0487	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	63	0	0	1	64

Résultats 0488	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0490	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (19/41)

Résultats 0485	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Résultats 0494	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Résultats 0489	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (20/41)

Résultats 0491	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0499	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Résultats 0495	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	64	0	0	0	64

Annexe (21/41)

Résultats 0496	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	64	0	0	0	64

Résultats 0497	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	65	0	0	0	65

Résultats 0498	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	65	0	0	0	65

Annexe (22/41)

Résultats 0501	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	2	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	3	65

Résultats 0507	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	2	64

Résultats 0508	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	24	0	0	3	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	59	0	0	4	63

Annexe (23/41)

Résultats 0529	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	3	64

Résultats 0533	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	60	0	0	3	63

Résultats 0504	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Annexe (24/41)

Résultats 0505	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0506	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0516	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Annexe (25/41)

Résultats 0517	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0518	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	24	0	0	1	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	1	62

Résultats 0519	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Annexe (26/41)

Résultats 0520	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Résultats 0521	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Résultats 0522	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Annexe (27/41)

Résultats 0523	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0524	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0525	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	1	66

Annexe (28/41)

Résultats 0526	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	1	66

Résultats 0527	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	1	66

Résultats 0528	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	65	0	0	0	65

Annexe (29/41)

Résultats 0530	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	0	0	1	66

Résultats 0531	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	2	65

Résultats 0532	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Annexe (30/41)

Résultats 0534	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	66	0	0	0	66

Résultats 0535	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0536	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (31/41)

Résultats 0537	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	63	0	0	0	63

Résultats 0538	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Résultats 0509	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Annexe (32/41)

Résultats 0510	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Résultats 0511	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	1	62

Résultats 0512	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	0	0	62

Annexe (33/41)

Résultats 0513	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	61	0	0	0	61

Résultats 0514	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Résultats 0515	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	64	0	0	0	64

Annexe (34/41)

Résultats 0421	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	2	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	65	1	63	0	2	0	65

Résultats 0423	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	1	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	65	1	0	0	66

Résultats 0432	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	0	4	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	0	13	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	46	13	4	1	64

Annexe (35/41)

Résultats 0433	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	1	0	4	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	58	0	4	3	65

Résultats 0434	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	1	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	1	62	0	1	1	64

Résultats 0435	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	0	4	0	4
Les écologistes	28	0	26	0	1	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	60	0	5	1	66

Annexe (36/41)

Résultats 0436	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	1	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	27	0	1	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	64	0	2	0	66

Résultats 0440	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	10	2	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	49	10	2	0	61

Résultats 0444	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	1	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	62	0	1	0	63

Annexe (37/41)

Résultats 0445	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	25	0	0	3	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	1	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	60	0	1	3	64

Résultats 0447	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	1	14	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	66	0	48	14	0	1	63

Résultats 0451	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	28	0	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	65	0	62	0	0	0	62

Annexe (38/41)

Résultats 0452	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	3	12	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	2	53	12	0	0	65

Résultats 0455	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	2	64	0	0	0	64

Résultats 0457	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	1	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	3	0	1	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	2	0	4
TOTAL	64	2	44	14	4	0	62

Annexe (39/41)

Résultats 0486-Bellebouffe	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	1	0	3	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	12	1	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	46	12	4	0	62

Résultats 0486-Secours populaire	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	1	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	1	0	62

Résultats 0486-globale	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	10	1	0	1	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	58	1	1	1	61

Annexe (40/41)

Résultats 0492	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	1	13	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	49	13	1	0	63

Résultats 0493	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	1	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	1	0	62

Résultats 0500	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	0	4	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	55	0	5	1	61

Annexe (41/41)

Résultats 0502	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	62	0	0	0	62

Résultats 0503	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	1	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	61	1	1	0	63

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 5 juillet 2021

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
